



**DELIBERATION N° 23/064 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 27 ET 28 AVRIL 2023**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 27 È 28 D'APRILE DI U 2023**

SEANCE DU 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Didier BICCHIERAY
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Santa DUVAL à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Françoise CAMPANA
M. Joseph SAVELLI à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Georges MELA
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Xavier LACOMBE, Marie-Anne PIERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (61) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 avril 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 26 MAI 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE
DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
DI I 27 È 28 D'APRILE DI U 2023**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE
DES 27 ET 28 AVRIL 2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session du 26 mai, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2023

SEANCES DES 27 ET 28 AVRIL 2023

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 27 AVRIL 2023

Le 27 avril 2023, à 10 heures 17, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

La présente réunion se tient en mode présentiel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre la séquence des questions orales et appelle au respect des règles et de l'institution. Elle mentionne la présence du service de traduction.

Question n° 1

« Quel avenir pour les personnels de la maternité de la clinique Maymard ? » (n° 2023/O1/035) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **Mme FAZI** qui fait état de la motion adoptée en mai 2021 et de la réponse apportée à une question orale déposée en mai 2022 sur la même problématique,

Question n° 2

« Sécurité en Corse et pouvoirs régaliens de l'Etat » (n° 2023/O1/033) par **Mme BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 3

«Lingua corsa » (n° 2023/O1/038) par **M. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**,

Question n° 4

« Situazione di i filiera pecurina è capruna in Corsica » (n° 2023/O1/037) par **M. FILIPPI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**,

Question n° 5

« Chi suluzioni pà u pasturismu pà a Corsica di dumani » (n° 2023/O1/036) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**,

Une réponse commune est formulée aux deux précédentes questions par **M. LIVRELLI**,

Question n° 6

« Lutter contre le décrochage scolaire en faisant de la Corse un territoire éducatif rural » (n° 2023/O1/031) par **M. COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

Question n° 7

« Moyens de lutte contre les incendies » (n° 2023/O1/039) par **M. Antoine POLI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

Question n° 8

« Un annu dopu, à chi ne simu di u travaddu di u Cumitatu Corsu-Sardu nant'à a quistioni di i basi è esercizi militari in Corsica è in Sardegna » (n° 2023/O1/034) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**,

Question n° 9

« Tarif résident maritime inter-délégitaire » (n° 2023/O1/032) par **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme MATTEI**,

La Présidente MAUPERTUIS demande à Mme FRANCISCI de procéder à l'appel nominal.

Il est 11 heures 58, la Présidente de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI et François SORBA.

Sont absents et représentés :

M. Jean-Felix ACQUAVIVA par Mme Juliette PONZEVERA,
Mme Serena BATTESTINI par Mme Marie-Claude BRANCA,
M. Paul-Félix BENEDETTI par Mme Véronique PIETRI,
M. Jean BIANCUCCI par Véronique ARRIGHI,
M. Paul-Joseph CAITUCOLI par M. Ghjuvan'Santu LE MAO,
Mme Angèle CHIAPPINI par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI,
Mme Anna Maria COLOMBANI par Mme Lisa FRANCISCI,
Mme Christelle COMBETTE par M. Xavier LACOMBE,
M. Jean-Charles GIABICONI par M. François SORBA,
M. Jean-Jacques LUCCHINI par M. Jean-Paul PANZANI,

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI par M. Jean-Martin MONDOLONI,
Mme Paula MOSCA par M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de
l'Assemblée de Corse,
Mme Chantal PEDINIELLI par Mme Santa DUVAL,
Mme Marie-Anne PIERI par M. Georges MELA,
M. Antoine POLI par M. Pierre POLI,
Mme Anne-Laure SANTUCCI par Mme Françoise CAMPANA,
M. Jean-Michel SAVELLI par Mme Valérie BOZZI,
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Pierre GHIONGA,
Mme Charlotte TERRIGHI par M. Didier BICCHIERAY,
Mme Julia TIBERI par Mme Vanina LE BOMIN,
M. Hervé VALDRIGHI par Mme Vannina CHIARELLI LUZI.

Est absente : Mme Vanina BORROMEI.

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse se dirige vers le pupitre pour y prononcer l'allocution d'ouverture.

Elle apporte un soutien plein et entier à Mme Simone GUERRINI et à sa famille suite à l'attentat perpétré à l'encontre de son habitation. Une seule voie existe, celle de la démocratie et de la paix. L'Europe s'est en

effet construite sur ces bases et elle rappelle qu'en mai, le mois de l'Europe sera fêté. Cette dernière est confrontée à des défis majeurs : la géopolitique, l'efficacité et l'appartenance. Elle cite M. Jean-Dominique GIULIANI qui préside aux destinées de la Fondation SCHUMAN.

La Présidente de l'Assemblée de Corse souligne que l'Europe connaît de profondes mutations et que cette situation s'est traduite par la manifestation d'une plus grande unité. Celle-ci adapte ses politiques pour asseoir ses positions économiques et environnementales. Le sentiment d'appartenance des citoyens à l'Europe reste cependant à accomplir. **La Présidente MAUPERTUIS** évoque les questions d'autonomie stratégique, de recentrage ainsi que de citoyenneté et d'unité. Elle ajoute que ces dynamiques internationales et européennes affectent directement la Corse. Elle considère que l'île est en mesure d'apporter sa voix - qu'elle qualifie de particulière - au sein de l'espace européen. Sa position et son rôle sont amenés à devenir plus importants. Dans l'immédiat, l'Europe et la France n'ont pas de projet pour ce bassin méditerranéen. Elle cite un certain nombre de défis parmi lesquels celui consistant à « reconnecter » la Corse avec son histoire et son environnement naturel en intensifiant les relations avec la Sardaigne et la Toscane plus particulièrement. Elle estime par ailleurs qu'il y a lieu de tirer profit du fait que l'Espagne occupera prochainement la présidence de l'Union pour promouvoir les îles.

En tout état de cause, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** dit que l'Europe et la Méditerranée offrent à la Corse une opportunité alors que le cadre actuel ne propose que des limites et des contraintes. Cette opportunité est aussi une responsabilité.

Le Président SIMEONI renouvelle son soutien et son amitié à Mme Simone GUERRINI. Il rappelle la mémoire de Robert de PERETTI, agent retraité de la Collectivité de Corse, de Joseph SIMONPIETRI, ancien maire de Bilvidè Campumoru, de Patrick BUIS, économiste diocésain et d'Antoinette TORRE, mère de François TORRE.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rend hommage à Mme Marie-France GIOVANNANGELI subitement décédée. Il insiste sur ses engagements politiques et syndicaux mais aussi humanistes. Son dernier acte de militantisme a consisté à s'engager dans le collectif A Mafià No, a Vita Iè. Celui-ci cumulait les trois engagements. Elle est demeurée une femme debout malgré le mal implacable qui la rongait et qui l'a emportée en quelques mois. Il évoque une leçon de courage.

La Présidente MAUPERTUIS s'associe à cet hommage.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 100

Raportu n° 100 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 di marzu di u 2023.

Rapport n° 100 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 mars 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande aux élus de bien vouloir lui faire connaître les éventuelles remarques que le contenu du procès-verbal des séances de **l'Assemblée de Corse** des 30 et 31 mars 2023 appellent de leur part.

Ce dernier ne donne lieu à aucune observation et il est mis aux voix.

Est absente : Mme Vanina BORROMEI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis

POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

RAPPORT 086

Raportu n° 086 : Lanciu di chjama à candidature trà a Cullettività di Corsica è l'Agenza Regionale di Saluta di Corsica per a creazione di 5 poli territoriali di sustegnu à l'ausiliari di l'anziani dipendenti è di e persone svantaghjate.

Rapport n° 086 : Lancement de l'appel à candidatures conjoint Collectivité de Corse / Agence Régionale de Santé de Corse pour la création de 5 pôles territoriaux d'aide aux aidants non professionnels de personnes âgées dépendantes et de personnes en situation de handicap.

Mme FAZI présente le rapport.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Celle-ci a rendu un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas pris part au vote.

M. Joseph SAVELLI indique que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. QUASTANA note une distorsion au niveau des places d'accueil. Le pays bastiais semble mieux doté que le pays ajaccien où le bassin de population est cependant plus important. Fort de ce constat, il entend connaître les critères retenus pour l'établissement du zonage et des plateformes.

Mme GALLONI d'ISTRIA est particulièrement satisfaite de ce projet qui répond aux besoins des aidants et des familles insulaires. Ceux-ci sont des acteurs indispensables Elle constate que les pôles territoriaux sont accessibles et que le dispositif permet un temps de répit financier. Elle se félicite de l'excellent maillage territorial de ce projet attendu et concret.

Mme COGNETTI-TURCHINI rappelle l'existence de neuf microrégions et, dans cet esprit, souhaite connaître le périmètre territorial des pôles. Elle qualifie de confuse la maquette financière et évoque le partenariat **Collectivité de Corse** et Agence Régionale de la Santé (ARS) dont les parts respectives sont de 30% et 70%. Elle aborde le cas des infirmières libérales pour lesquelles un amendement avait été déposé par le groupe **Un Soffiu Novu** et adopté lors d'une séance antérieure. Sur cette question, elle souhaite connaître l'état d'avancement du dossier et interroge l'exécutif sur la saisine de l'ARS. Ces personnels sont des acteurs essentiels et les dignes pendants des aidants. Elle estime que les femmes ont un besoin d'accompagnement au travers d'actions de formation.

M. BORRI remercie **Mme FAZI** pour la grande qualité de ce rapport. Il met l'accent sur les conséquences psychologiques et physiques des aidants auxquels il rend hommage. Il cite l'abbé VALERY.

M. GHIONGA félicite **Mme FAZI** pour le contenu de ce document et la présentation qu'elle a effectuée. Il ajoute que l'aide est essentielle en mentionnant que les aidants décèdent parfois avant les malades et que ceux-ci retardent grandement le placement des personnes dépendantes.

Mme FAZI répond que les distorsions apparentes proviennent du retard contracté au niveau du Cismonti et, en conséquence, du rattrapage auquel il y a lieu de procéder. S'agissant des infirmières, elles ont été reçues et **M. ACQUAVIVA** en sa qualité de député, a déposé une question écrite à l'Assemblée nationale à l'attention du ministre de la Santé. Concernant les financements, elle rappelle la réglementation, l'Agence Régionale de Santé (ARS) intervenant sur les soins et l'institution sur la dépendance. Pour ce qui porte sur les territoires identifiés, l'exécutif ira plus loin en tant que de besoin.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des élus.

Est absente : Mme Vanina BORROMEI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS informe que **la Conférence des Présidents** reçoit une intersyndicale de La Poste à 14 heures 30, salle 2.

La séance est suspendue à 12 heures 45. La reprise est programmée à 15 heures 00.

La séance reprend à 15 heures 54.

TRASPORTI / TRANSPORTS

RAPPORT 090

Raportu n^u 090 : Rivisioni di l'ubligazioni di sirvizi publicu imposti nantu à i sirvizi aerei regulari trà, da una parti, l'aeruporti di Parigi-Orly, Marseglia è Nizza è da l'altra parti, l'aeruporti d'Aiacciu, Bastia, Calvi è Figari, è approvu di u principiu di a diligazioni di sirvizi publicu pà a sfruttera di i trasporti aerei di sirvizi publicu di a Corsica nantu à u periodu chì v'è da u 1^{mu} di ghjinnaghju di u 2024 à u 31 di dicembri di u 2027.

Rapport n° 090 : Révision des obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre, d'une part, les aéroports de Paris-Orly, Marseille et Nice et d'autre part, les aéroports d'Aiacciu, Bastia, Calvi et Figari, et approbation du principe de la délégation de service public pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse sur la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

Mme CASANOVA-SERVAS ne participe ni au débat ni au vote.

Mme MATTEI procède à la présentation du rapport. Elle fait mention de l'avis favorable émis par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport conjoint établi par **la Commission des Finances et de la Fiscalité et la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un avis favorable a été rendu. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

La Présidente MAUPERTUIS souligne que les temps de parole ont été doublés sur décision de **la Commission Permanente**. Celle-ci a tenu séance le 26 avril 2023.

M. QUASTANA s'inquiète des difficultés financières susceptibles de découler des dispositions prévues dans le document. Parallèlement, l'enveloppe de continuité territoriale est en effet figée depuis quatorze ans. Une indexation entraînerait une augmentation de quarante millions d'euros par an. En lieu et place, l'institution dispose d'une enveloppe exceptionnelle de trente millions d'euros sur deux ans. Par ailleurs, il y a

lieu de prendre en considération l'augmentation prévisible du coût des carburants et celui lié à l'évolution climatique. Aussi, il estime qu'en l'absence de revalorisation du montant alloué au titre de la continuité territoriale, **la Collectivité de Corse** serait en situation de défaut de paiement. La création d'une compagnie régionale maritime et la possibilité d'une coopération étroite avec Air Corsica engendreraient d'importantes économies d'échelle et constitueraient une solution. Mais dans l'immédiat et à situation constante, l'institution pourrait se trouver très rapidement dans une impasse financière.

Mme MARCHETTI remercie **Mme MATTEI** pour cet exposé clair et complet. L'intérêt du peuple corse guide seul l'action de la majorité territoriale. Elle met en exergue l'excellent maillage du territoire au niveau des structures aéroportuaires et félicite les acteurs qui ont permis de défendre le périmètre du service public et de le renforcer. Ces obligations de service public présentent d'importantes avancées. Elle ne manque pas de mentionner l'augmentation du nombre de sièges et l'ajustement des amplitudes horaires. A l'origine, le principe de la délégation de service public n'était pas acquis eu égard aux conditions du marché. L'action de l'exécutif a permis d'y parvenir.

M. Jean-Michel SAVELLI, focalisant son intervention sur le volet financier, reconnaît que des efforts ont été accomplis par l'exécutif. En revanche, il attire l'attention sur les fréquences qui soulèvent des questions. Il s'interroge notamment sur leur augmentation qui intervient à flotte constante avec les mêmes effectifs et s'inquiète de l'impact sur la compagnie. Il doute que l'institution ait les moyens de ses ambitions. Il se réfère de ce point de vue aux trajectoires des deux précédentes DSP. Il observe qu'il est nécessaire d'abonder avec le budget général et décline les montants. En tout état de cause, leur hausse est considérable. A cela, il faut ajouter le litige avec Air France mais également le fait que la part de marché d'Air Corsica a notablement baissé avec la présence des compagnies low cost. In fine, la situation budgétaire est d'ores et déjà préoccupante et elle continuera à se dégrader. Il évoque quelques pistes capables d'infléchir cette tendance :

- l'acquisition d'un septième Airbus A 320 en lieu et place du renouvellement de la flotte des ATR ;
- l'augmentation des tarifs pour générer de nouvelles recettes.

Il insiste sur les voyants qui sont tous au rouge. Ainsi et en l'absence de piste de rentabilité, il a établi une projection qui n'incite guère à

l'optimisme. Il emploie le terme de dérapage et rappelle l'expérience de la compagnie Volotea. Le système de desserte actuel est à bout de souffle et structurellement déficitaire. **M. Jean-Michel SAVELLI** suggère l'invention d'un nouveau modèle pour financer la DSP. Il conclut sur l'absence de plan de substitution au cas où les trente millions d'euros ne seraient pas alloués.

Mme COMBETTE emploie le terme « enjolivée » pour qualifier la présentation de **Mme MATTEI**. Elle déplore la reproduction d'un modèle identique aux précédents. Elle plaide pour une déspecialisation de la Dotation de Continuité Territoriale (DCT) qui permettrait de moderniser les infrastructures. Elle procède à des remarques sur les grandes lignes directrices. Ainsi, le rapport prévoit une augmentation du nombre de sièges mais il ne fait pas mention des taux de remplissage. Dans ce domaine, une équité est indispensable entre le Cismonti et le Pumonti. Concernant la possibilité d'effectuer des allers-retours dans la journée, elle souligne que le coût de ce dispositif sera seulement évalué au moment de l'attribution. L'augmentation du tarif résident demeure une régression au regard des précédentes DSP. Sur ce thème, le groupe **Un Soffiu Novu** a déposé un amendement dont elle commente le contenu. Elle nourrit des inquiétudes sur la destination Paris-Orly qui pourrait ne plus être incluse dans la DSP, l'Europe étant susceptible de s'en tenir au bord à bord. Les dispositions prises au profit de la diaspora ne donnent pas lieu à une réelle évaluation et **la Collectivité de Corse** n'a sans doute pas les moyens d'une telle politique. Elle achève son intervention en abordant des comparaisons entre la Corse et la Sardaigne.

Mme BORROMEI insiste sur le caractère stratégique du dossier considéré qui touche le quotidien des usagers. Le groupe **Avanzemu** auquel elle appartient, n'a pas manqué de manifester son désaccord sur le maritime. En revanche, l'aérien s'inscrit dans la continuité des mandatures précédentes, celle de la défense du service public même si rien n'est acquis. Elle qualifie le projet présenté par l'exécutif d'ambitieux et les efforts accomplis de conséquents. Les attentes sont manifestement entendues. Elle constate néanmoins l'aspect figé et contraint de l'enveloppe assorti d'une augmentation importante du prix des carburants. S'agissant des aéroports secondaires, une réponse doit être apportée au besoin croissant en termes d'infrastructures. Sur l'aspect technique et le cahier des charges, elle note la mise en place d'une instance d'aide à la gestion et à la décision. Pour ce qui porte sur l'augmentation du tarif résident, elle admet que celle-ci était inéluctable

même si l'**Office des Transports de la Corse** et les délégataires ont réalisé un excellent travail.

Mme BORROMEI prend acte du choix opéré et du changement de cap. Elle manifeste néanmoins son inquiétude sur le financement qu'il induit, nonobstant le vote favorable que le groupe **Avanzemu** émettra et qui confère de la légitimité à la majorité territoriale. Pour autant, elle souhaite disposer d'éléments sur les discussions en cours et demeure convaincue que des ajustements sont susceptibles d'être opérés sur les aéroports secondaires et sur le monitoring.

M. BENEDETTI constate également que cette délégation de service public est dans la continuité des précédentes avec la réalisation de substantiels progrès. Il formule des interrogations sur l'augmentation du nombre de sièges. Les coûts vont sensiblement progresser avec le nombre de rotations supplémentaires ; le rapport ne mentionne pas l'impact. Il est en attente d'un authentique débat stratégique sur l'avion en Corse et invite à une réflexion sur des vols stabilisés avec des liaisons vers l'Espagne et l'Italie.

M. BENEDETTI propose l'absorption des personnels d'Air France qui sont encore très nombreux en Corse. Il évoque aussi les distorsions de taux de remplissage entre Paris-Orly et Ajaccio ou Bastia, d'une part, et les aéroports secondaires, d'autre part. Il souligne que le contenu technique de l'offre sera confronté à la réalité financière. Il rappelle que l'institution a été grugée sur le maritime. Il nourrit des inquiétudes sur le tarif résident et demande si l'exécutif est en mesure de maîtriser l'augmentation prévue dans les limites programmées. Il prévoit un déficit de vingt-cinq millions d'euros. Il s'interroge sur la volonté de l'Etat de le combler. **La Collectivité de Corse** possède des disponibilités financières mais le cas échéant ces crédits seront affectés au détriment d'autres domaines. Il cite les chambres de commerce qui disposent d'argent dormant.

En conclusion, **M. BENEDETTI** délivre un avis favorable au cahier des charges mais doute de la capacité de l'exécutif à le mettre en œuvre.

Mme GIACOMETTI PIREDDA s'exprime sur une stratégie globale. La présente délégation répond aux seules contraintes et elle est pensée dans le cadre étroit des transports de la Corse. Il est indispensable de sortir des liens de dépendance qui sont inclus dans la stratégie retenue. Elle appelle à plus d'ambition et se remémore une époque où les

nationalistes évoquaient des obligations de service public transfrontalier. La majorité nationaliste est tenue de penser sa stratégie à l'aune de cette volonté. Il faut rompre avec une vision corso-française et se replacer dans un axe européen et méditerranéen.

M. Joseph SAVELLI remercie **la Conseillère exécutive** qui porte le rapport. En tout état de cause, il y a lieu de recentrer le débat. Il ne s'agit pas de choisir une politique commerciale mais de traiter des obligations de service public. Concernant la trajectoire des prix, il convient d'admettre que la conjoncture est amenée à se prolonger et il faut assumer cette réalité. Dans cet esprit, une augmentation de cinq euros sur les trajets bord à bord allers-retours constitue une avancée qui préserve le pouvoir d'achat des Corses.

M. VANNI met l'accent sur la méthode. L'offre a été adaptée aux besoins des territoires grâce à une vaste concertation conduite par l'exécutif. Ce procédé est inédit et il répond à des attentes. Il est nécessaire de se préoccuper également de la situation de la diaspora.

M. ANGELINI s'exprime en qualité de **Conseiller à l'Assemblée de Corse** mais aussi en tant qu'ancien président de **l'Agence de Développement Economique de la Corse**. Le débat porte sur l'autorité concédante. Il félicite l'exécutif pour son opiniâtreté et mentionne les attaques frontales du préfet LELARGE qui a tenté de remettre en cause le service public. En ce qui concerne la question financière, le reliquat constitue un acte de négociation politique. Il évoque la baisse importante du prix du billet vers Marseille et Paris intervenue depuis 2017 mais aussi l'épisode de l'aide sociale qu'il qualifie d'honteux. Il constate que la compagnie Air Corsica n'a pas chuté malgré la crise du Covid. Cela résulte de l'action dynamique des nationalistes.

La Présidente de l'Assemblée de Corse félicite à son tour **Mme MATTEI** et les services de **l'Office des Transports de la Corse**. Elle considère, à l'instar d'autres intervenants, que le cahier des charges répond aux besoins de la Corse et des corses. La maîtrise des moyens de transport est essentielle pour une île et le dispositif mis en place est envié.

Mme MATTEI, après avoir indiqué que la Sardaigne offre 10% de sièges supplémentaires avec une population beaucoup plus importante, dit que le cahier des charges répond à un besoin de service public. Dans cet esprit, il n'est pas concevable de raisonner en termes d'équilibre

Cismonti et Pumonti. Elle ajoute que la tarification est garantie pour une période de quatre ans, tout comme la destination vers Paris-Orly l'est par la Commission européenne. La tarification dont il s'agit va en substance générer des recettes supplémentaires. L'exécutif mène des négociations ardues avec l'Etat ainsi qu'avec la Commission européenne et il fait montre d'une grande exigence. Il a obtenu gain de cause. Sur le monitoring, elle mentionne qu'il y a une anticipation avec les offres supplémentaires en fonction des périodes. L'obligation de résultat apparait incontournable, elle la qualifie de systémique.

Concernant le débat global et de fond que réclame **M. BENEDETTI**, **Mme MATTEI** y est favorable, la tendance étant à la décroissance du trafic aérien. Elle n'exclut pas les projets transfrontaliers mais le sujet porte sur la relation corse-continent. Elle assure que le cahier des charges est figé, il a été négocié avec la Commission européenne et la Direction Générale de l'Aviation Civile. Elle insiste auprès de **Mme GIACOMETTI PIREDDA** en objectant que le cahier des charges porte sur un seul objet. Elle remercie les intervenants du groupe **Fà Populu Inseme** ainsi que **la Présidente MAUPERTUIS** pour leurs propos et leurs encouragements. Elle achève son intervention en soulignant que cette délégation de service public n'a pas d'équivalent à l'échelle de l'Europe.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rend hommage à tous les intervenants qui ont su poser des problématiques de court, moyen et long termes. L'équation est en effet complexe. Il remercie aussi chaleureusement **Mme MATTEI**, le directeur et les agents de **l'Office des Transports de la Corse** pour l'excellent travail réalisé.

Il rappelle l'action et le chemin accompli depuis 2015. La première mandature a été consacrée au maritime et l'exécutif est parvenu à dégager un reliquat annuel dans un contexte extrêmement complexe. Dans le cadre de la seconde mandature, l'attention a été focalisée sur l'aérien avec une baisse historique du tarif résident et des prix sans équivalents. Cela a été rendu possible grâce à une gestion particulièrement vertueuse.

Le Président SIMEONI précise que les offres de sièges ont été établies au regard de besoins clairement identifiés. A cette occasion, il énonce quelques chiffres et insiste sur la situation actuelle qui découle d'une réalité sociale. Air Corsica est la compagnie de la Corse et des corses avec huit cent emplois. Il qualifie l'entreprise d'outil stratégique dont **la**

Collectivité de Corse est l'actionnaire principal. En réponse à **M. BENEDETTI**, il déclare son intérêt pour les salariés d'Air France.

Il aborde la méthode et salue le concessionnaire des infrastructures aéroportuaires, la chambre de commerce, qui a procédé à une étude fine permettant d'évaluer avec une grande précision le nombre de sièges à pourvoir. Cette offre atteint deux millions sept cent mille sièges. Il s'agit d'une limite et la Commission européenne n'aurait pas permis d'aller au-delà.

Le Président du Conseil exécutif de Corse met en exergue la volonté de l'exécutif et de la majorité territoriale de préserver le service public et le maintien du périmètre de la délégation pour les quatre prochaines années alors que l'Etat envisageait sa suppression pour la période estivale, soit quatre mois. Les arguments employés ont convaincu la Commission européenne. Concernant le dispositif aéroportuaire composé de quatre aéroports, il a été validé par la Cour des Comptes. Pour ce qui porte sur le tarif de résident, il observe que la hausse est minime et demeure faible par rapport à ce qui se pratique ailleurs. Cependant, les marges de manœuvre sont limitées au niveau des taxes. Il ne manque pas d'évoquer la diaspora pour laquelle une réflexion est conduite pour mettre en place un tarif préférentiel. Des critères précis seront retenus.

Le Président SIMEONI reconnaît que le problème de fond réside dans le montant de la dotation de continuité territoriale (DCT) à laquelle viendra s'ajouter la fiscalité écologique entre 2024 et 2029. Il est conscient par ailleurs que le coût du carburant va progresser de manière significative pour atteindre 27 millions d'euros et que la DCT doit être réindexée. Dans cette perspective, il appartient aux élus d'aller unis aux négociations.

Répondant à **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et à **M. BENEDETTI**, **le Président du Conseil exécutif de Corse** plaide pour un élargissement du spectre. Il est indispensable en effet de se tourner vers l'Espagne, l'Italie et le Maghreb.

- **090-1- Vote de l'amendement** :

La Présidente de l'Assemblée de Corse évoque à présent l'amendement déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**.

Mme COMBETTE donne lecture de l'amendement considéré dont la teneur suit :

I. A la page 3 de la délibération, à la suite des considérants existants, quatre nouveaux considérants ainsi rédigés sont ajoutés :

*« **Considérant** l'article 60 de la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse, dite Loi Joxe, qui dispose « qu'il est institué, au profit de la collectivité territoriale, une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers. Elle est assise sur le nombre de passagers embarquant ou débarquant en Corse. Les tarifs de cette taxe peuvent être modulés selon le mode de transport utilisé et la distance parcourue. Ils sont fixés par l'Assemblée de Corse dans la limite de 4,57 euros par passager. La taxe est constatée et recouvrée comme en matière de taxe sur la valeur ajoutée avec les sûretés, garanties, privilèges et sanctions applicables à celle-ci. Les réclamations sont présentées, instruites et jugées comme pour cet impôt » ; transposé dans l'article 1599 viciés du Code Général des Impôts,*

***Considérant** que cette taxe est actuellement fixée à son maximum, 4,57 euros par passage, et représente sur chaque billet aller-retour un montant de 9,14 euros, qu'elle présente un caractère antiéconomique alors même qu'il y a nécessité de baisser au maximum le coût du transport pour assurer aux Corses une mobilité optimale dans le respect du principe de continuité territoriale,*

***Considérant** néanmoins que cette taxe participe fortement au budget de la Collectivité de Corse, environ 35 millions d'euros par an, constituant ainsi une recette (16% de la fiscalité indirecte) importante dont on ne peut envisager la suppression que par étapes,*

***Considérant** que les discussions en cours sont l'occasion de prendre une décision concernant la taxe de transport en prévoyant un mécanisme de compensation à venir qui pourrait par exemple se traduire par le transfert d'une part supplémentaire de TVA, »*

II. Après l'article 3 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

« **ARTICLE 4** :

VALIDE le principe d'une modulation de la taxe de transport dans le but de baisser le prix des billets et de compenser l'augmentation prévue dès 2024 durant la saison hivernale où le trafic est davantage assuré par les résidents.

DECIDE de procéder à la modulation de la taxe de transport qui restera au niveau actuel durant la saison IATA été, mais sera neutralisée (0%) en saison IATA hiver. »

En conséquence, l'article 4 devient l'article 5.

III. L'accroissement de charge est compensé à due concurrence par la réduction du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général (Gage).

M. BENEDETTI ne comprend pas la logique de la proposition du groupe **Un Soffiu Novu**. L'augmentation proposée par l'exécutif est rationnelle. En ce qui le concerne, il votera le rapport dès lors qu'il disposera de garanties sur la stabilité du prix du billet pour les quatre prochaines années.

M. ANGELINI suggère de réfléchir sur la composition du prix du billet qu'il juge incohérente. Il n'envisage pas de voter contre le rapport mais il réclame un élargissement du débat.

M. Jean-Michel SAVELLI considère qu'une taxe figée constitue un handicap, ce qui justifie cet amendement au rapport. La taxe pourrait d'ailleurs s'inspirer du modèle de la taxe de séjour. Il est néanmoins favorable à une réflexion plus globale.

M. BIANCUCCI estime que la proposition de l'exécutif est cohérente, pertinente et globale. Dès lors, elle ne tolère aucune forme de remaniement. Les ressources propres de l'institution ne sont pas extensibles et, en conséquence, le groupe **Fà Populu Inseme** votera contre cet amendement.

Le Président SIMEONI fait part de l'avis défavorable du **Conseil exécutif de Corse**.

Le Vice-président VANNI met l'amendement aux voix.

Est absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS,

L'amendement est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

POUR : 17

CONTRE : 38

ABS. : 7

NP : 0

- **090-2- Vote du rapport :**

M. MONDOLONI constate les incohérences manifestes intervenues dans le cadre du débat où d'aucuns feignent d'ignorer l'identité du futur délégataire. Il émet des regrets concernant l'amendement déposé par son groupe politique qui n'a pas été retenu. Il nourrit des inquiétudes

d'ordre écologique dans la mesure où l'empreinte carbone et le coût qui en découle vont notoirement progresser. Il est fait abstraction de cette problématique. Il s'inquiète également des 30 à 40 millions d'euros qui manqueront chaque année. Cette question devra impérativement être évoquée lors de la réunion place Beauvau les 15 et 16 mai prochains. Il est satisfait, en revanche, du sondage des besoins qui a permis de répondre aux attentes des usagers. Aussi et manifestant de la bienveillance, le groupe **Un Soffiu Novu** s'abstiendra-t-il hormis les élus issus de la Balagne et de l'extrême-sud qui voteront favorablement.

M. ANGELINI constate que l'appel d'offres a pris en considération la problématique de l'emploi. La question de l'emploi est en effet au cœur de la réflexion. Une réflexion globale se révèle nécessaire sur les infrastructures. Il note avec satisfaction une rupture au regard du courrier reçu le 28 février dernier et considère l'offre de sièges comme un faux procès. Le groupe **Avanzemu** votera ce document sans pour autant donner quitus à l'exécutif sur sa politique des transports.

M. BENEDETTI rappelle que la position du groupe **Core In Fronte** en général est arcbutée sur l'intérêt d'un pays et, en conséquence, celui-ci accompagnera la démarche. Il convient toutefois d'être plus actif sur l'aspect décisionnel et sur la planification de l'appel d'offres. Il est partisan d'imposer des choix au niveau matériel et de conserver la maîtrise du transport public aérien. Il demeure vigilant sur les résultats.

Mme GIACOMETTI PIREDDA indique qu'elle s'abstiendra considérant qu'une attente n'est pas satisfaite et qu'il manque un échelon au niveau du système global. Il y a lieu de s'inscrire dans un modèle vertueux beaucoup plus large.

M. BIANCUCCI fait observer que le dossier est complet. La proposition formulée répond aux attentes en termes de besoins, d'arbitrage européen, de réglementation des tarifs, de cohérence, d'emploi et d'intérêt collectif des corses. Il estime difficile de faire mieux et le groupe **Fà Populu Inseme** votera pour.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absentes : Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI et Santa DUVAL.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Mmes et MM. Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 47
CONTRE : 0
ABS. : 13
NP : 0**

Il est 19 heures 57 et **M. VANNI** demande aux élus de se prononcer sur la dérogation au temps de travail relative au personnel du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. **L'Assemblée de Corse** donne son accord.

PUNTO D'INFURMAZIONE NANTU À A DILIGAZIONI DI SIRVIZIU PUBLICU MARITTIMU / POINT D'INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MARITIME

Le Président du Conseil exécutif de Corse rappelle le cadre dans lequel s'inscrit la délégation de service public (DSP) maritime. La Compagnie Méridionale de Navigation assure, d'une part, la desserte

Aiacciu-Marseille lot n° 1 en collaboration avec la Corsica Linea et, d'autre part, la desserte Purti Vechju-Marseille lot n° 4. **Le Conseil exécutif de Corse** a été avisé par courrier du projet d'acquisition par le groupe CMA-CGM des parts de la STEF détenues au sein de de cette compagnie. Il ajoute que le délégant est tenu d'être informé d'une modification de l'actionnariat en application des dispositions de l'article 57 du contrat. Ainsi, **la Collectivité de Corse et l'Office des Transports de la Corse**, dans le cas d'espèce, sont-ils en mesure de s'assurer que la CMA-CGM dispose des capacités techniques et financières de poursuivre l'exécution du contrat. Il apparaît :

- que cette modification ne constitue pas un changement de cocontractant ;
- que l'information préalable **du Président du Conseil exécutif de Corse et de la Présidente de l'Office des Transports de la Corse** suffit.

Nonobstant, **le Président SIMEONI** a jugé utile d'informer **l'Assemblée de Corse** de ces substantielles modifications. Par ailleurs, il a incité la direction de la CMA-CGM à rencontrer les présidents des groupes politiques. Il a sollicité des informations complémentaires qu'il a obtenues sur ce nouvel opérateur. Il est en capacité d'assurer le service et ces informations seront communiquées aux élus. L'ensemble des organisations syndicales a validé ce projet de rachat. Le Président du groupe CMA-CGM projette un renouvellement de la flotte sur lequel **la Collectivité de Corse** doit être consultée, cette dernière portant un projet de création d'une société d'économie mixte. Il dispose aussi de garanties en termes de pollution mais également d'emploi. Le groupe CMA-CGE interviendra dans le cadre du pavillon de premier registre.

Le Président du Conseil exécutif de Corse a sollicité un engagement pour la formation et l'éducation dans le maritime au profit du lycée de Bastia. Des discussions sont engagées et les présidents des groupes politiques seront dûment informés.

Le Président SIMEONI insiste sur le fait que l'organisation de la desserte maritime doit absolument demeurer sous le contrôle de la puissance publique.

M. BENEDETTI considère que la CMA-CGM, désormais co-délégataire, a accompli cette acquisition après l'attribution de la DSP. Dans l'hypothèse où la Compagnie Méridionale de Navigation n'aurait pas été

retenue en qualité de délégataire, cette opération ne serait pas intervenue. Dans l'esprit, il la juge déloyale. Il admet que la CMN puisse céder ses parts mais il eut été décent qu'elle les propose en priorité à **la Collectivité de Corse**. Il s'interroge sur le choix de la CMA-CGM qui possède cinq cents navires. Celui-ci ne saurait s'expliquer par le fait que l'épouse du président du groupe soit insulaire. Il évoque la pratique du cheval de Troie. Il demandera des explications mais également des garanties. L'intéressé aurait dû faire préalablement une proposition d'achat et soumissionner à la DSP. Aussi, il convient de faire montre de méfiance.

M. Jean-Michel SAVELLI partage le propos de **M. BENEDETTI**. Il est persuadé que, lors du renouvellement de la flotte, le groupe ne se limitera au seul fret. Il y a lieu d'être vigilant.

M. BIANCUCCI remercie **le Président SIMEONI** d'avoir bien voulu informer **l'Assemblée de Corse** de cette nouvelle situation. La problématique des emplois doit être prise en considération. Cette rencontre mérite d'être préparée et le groupe **Fà Populu Inseme** exigera des garanties. Il arrêtera sa position au terme de la réunion avec le groupe CMA-CGM.

M. ANGELINI déclare que le « *deal* » avait déjà débuté au moment du vote sur la DSP. Il constate qu'un actionnaire privé remplace un autre actionnaire privé. Il s'interroge sur le positionnement à adopter et sur l'opportunité d'engager d'éventuelles modifications eu égard à cette nouvelle configuration. Il ne fait aucun procès d'intention mais indique qu'il est nécessaire d'éviter d'émettre un jugement hâtif tout en restant attentif.

Le Président SIMEONI déclare avoir pris bonne note de ces interventions. En tout état de cause, **le Conseil exécutif de Corse** ne disposait pas d'informations sur ce projet d'acquisition au moment où la DSP a été attribuée. Il dit qu'au terme de la rencontre avec les dirigeants de la CMA-CGM, les élus choisiront le format le plus adapté pour en discuter.

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-
FORMATION-RECHERCHE**

RAPPORT 081

Raportu n^u 081 : Regulamentu di l'aiuti rilativu à i sughjorni sculari è classe di scuperte in u primu gradu.

Rapport n° 081 : Règlement des aides au titre des séjours scolaires et classes de découverte dans le premier degré.

Mme LUCIANI présente le rapport.

Mme DENSARI lit le rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** était absent.

M. Joseph SAVELLI rapporte que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme CAMPANA, en sa qualité d'enseignante, se félicite du contenu de ce rapport. La sortie du cadre scolaire forge la personnalité des élèves et ouvre l'esprit. Il s'agit de moments importants pour les intéressés. La démarche est cohérente et reflète l'engagement **du Conseil exécutif** pour ces opérations.

M. BENEDETTI considère que ces crédits sont plus utiles que ceux affectés en **Commission Permanente** à l'organisation de la deuxième édition de l'évènement « Territorii di Dumane ». Il est favorable à une plus grande flexibilité concernant le social. De nombreux enfants ne participent pas à ces séjours car les parents n'ont pas les moyens de les financer. Il préconise la mise en place d'un dispositif discrétionnaire permettant de venir en aide aux intéressés, ces derniers devant naturellement fournir des pièces justificatives.

Un débat s'engage auquel participent **Mme CAMPANA** ainsi que **MM. GHIONGA** et **BENEDETTI**. Celle-ci affirme qu'un règlement intervient systématiquement en interne pour éviter la marginalisation des élèves issus de familles en difficulté. Ce propos est contesté par les deux autres intervenants.

M. LUCIANI souligne que les sorties sont extrêmement difficiles à organiser. Le coût est élevé et de nombreuses communes ne disposent pas des capacités financières correspondantes. Il alerte sur la précarité de plus en plus importante des familles. Il regrette que les sorties soient fréquemment plus chères en Corse qu'à l'extérieur. Comme **M. GHIONGA** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA**, il note que la langue n'est pas présente dans le dispositif.

M. MONDOLONI mentionne que des crédits ne sont pas utilisés au niveau des établissements scolaires, les familles ne sollicitant pas spontanément les aides auxquelles elles ont droit.

Mme GIACOMETTI PIREDDA distingue deux systèmes différenciés : l'aide à l'élève et celle à la classe. Elle évoque le renoncement des équipes pédagogiques par manque de moyens.

Mme LUCIANI invite les élus à distinguer le premier et le second degré. Cela étant, il y a lieu de veiller à ce que tous les enfants participent à ces séjours. Une analyse sera effectuée pour éviter les situations d'exclusion. S'agissant de la langue corse, elle fait partie du dispositif pédagogique, la fiche-projet le précisera. Elle ajoute que le coût intègre celui des transports et qu'il faut distinguer les sorties à la journée des séjours longs. Elle donne son accord pour une révision des barèmes mais celle-ci interviendra au terme de la première année.

M. VANNI sollicite le suffrage des élus sur ce rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes** et **MM.** Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-

Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse informe les élus de la tenue **d'une Conférence des Présidents** le 28 avril à 9 heures 00. Il suspend la séance à 21 heures 10.

SEANCE DU 28 AVRIL 2023

La reprise intervient à 11 heures 10 et **la Présidente MAUPERTUIS** préside la séance. **Mme FRANCISCI** assure le secrétariat.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

RAPPORT 063

Rapport n° 063 : A pulitica di l'acqua.

Rapport n° 063 : La politique de l'eau.

M. GIOVANNANGELI présente le rapport et donne lecture de l'avis formulé par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.**

Mme CHIARELLI LUZI lit le rapport de **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.** Un avis favorable est délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. VANNI préside la séance en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

Mme CHIARELLI LUZI remercie **le Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse** et les services pour la qualité pédagogique de ce document. La stratégie proposée répond au comblement du retard infrastructurel contracté, à la problématique posée par le réchauffement climatique et à la nécessité de concilier protection de l'environnement et développement économique. Elle se félicite de l'approche partagée et qualifie la politique retenue d'innovante et de responsable. Le groupe **Fà Populu Inseme** souscrit à ces propositions et notamment à la politique publique de la gestion de l'eau dont il est indispensable de modifier la gouvernance.

Mme CHIAPPINI salue le contenu du rapport qui suscite néanmoins une incompréhension au niveau méthodologique. Elle estime qu'une donnée est manquante, celle de l'état des ressources, le rapport ne portant que sur les besoins. Elle pointe l'absence de schéma directeur. L'eau n'est pas un bien marchand mais elle constitue un patrimoine commun qui nécessite une vraie expertise.

M. BENEDETTI considère qu'il existe un retard structurel dans la gestion de l'eau en Corse. Il rappelle les besoins en matière économique, agricole et au niveau de la population. Le projet porte seulement sur le moyen terme alors qu'il convient de retenir l'échelle du siècle mais aussi de se projeter dans une Corse autonome voire indépendante. Il juge les investissements insuffisants notamment en ce qui concerne le secteur agricole. A l'instar de **Mme CHIAPPINI**, il dit que la Corse ignore ses ressources et il invite l'exécutif à conduire une réflexion sur des maillages généralisés en mentionnant que les besoins présents ne seront être ceux de demain.

M. BENEDETTI insiste sur la nécessité pour **l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse** de retrouver sa capacité d'aménageur et d'investisseur. **La Collectivité de Corse** est tenue d'accompagner l'établissement et tout particulièrement au niveau des dotations de fonctionnement. En conclusion, il met en garde l'exécutif auquel il appartient de veiller à assurer l'autosuffisance.

M. GHIONGA ne retrouve pas l'ambition affichée dans le plan proposé, ce projet s'inscrivant dans une vision des années soixante, celle de la SOMIVAC. Les zones montagneuses sont oubliées. Il cite à cet effet

trois exemples. Il est favorable à la création d'une agence de l'eau insulaire.

M. MELA mentionne qu'il s'agit d'un sujet d'envergure. Il critique l'article 2 du projet de délibération qu'il qualifie de sibyllin. Il est indispensable d'aborder les discussions sur les grands projets et de se battre pour mettre en œuvre Acqua Nostra, document stratégique avec le SDAGE, plutôt que de proposer un plan. Il procède à un commentaire du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui met en exergue que le plan n'est pas financé. Il s'interroge sur le nombre de travaux réalisés depuis huit ans et rejoint partiellement **M. BENEDETTI**. Il critique également les projections en matière de capacité de stockage. Il n'est pas opposé au principe de la création d'une agence de l'eau. En conclusion, il estime que ce document se situe plus sur le fond que dans le traitement du fond.

M. QUASTANA est favorable à une hiérarchisation des besoins. Il préconise de se doter des moyens juridiques pour réguler les installations de confort.

M. LUCIANI évoque Acqua Nostra qu'il identifie comme un document majeur et note que ce dernier a été évoqué par **M. MELA**. Le combat de l'eau est celui d'un peuple. Il signale tout l'intérêt de parfaire le PADDUC et la nécessité de poser le problème en termes politiques, la question doit être en effet liée à la survie d'un peuple. Il salue la montée en charge contenue dans le document et plaide pour un ministère de l'eau ou office dans une Corse aspirant à la souveraineté. L'adaptation à la réalité est indispensable pour éviter la disparition. Il aborde également la problématique du stockage.

La présidence de la séance est assurée par **la Présidente MAUPERTUIS**.

M. ACQUAVIVA, après avoir rappelé que l'eau est un bien commun qui appartient au peuple corse, reconnaît l'intérêt de disposer d'un document de référence tel Acqua Nostra. Toutefois, il est nécessaire au préalable de franchir les étapes. La vertu de ce rapport réside dans le fait qu'il entame un chemin. Il mentionne le mérite du **Président GIOVANNANGELI** qui appelle à la responsabilité sur le changement climatique. Il est partisan, à l'instar d'autres intervenants, de la création d'une agence de l'eau corse. Dans cette perspective, il est important de

s'opposer à une financiarisation de la gestion de l'eau et d'assurer une gestion de proximité.

Mme GIACOMETTI PIREDDA insiste également sur l'impérieuse obligation de maîtriser la gestion de l'eau. Il subsiste néanmoins un décalage entre Acqua Nostra et le plan. Elle attire l'attention sur la démarche par étape qui est susceptible d'annihiler les objectifs finaux. Elle observe que l'établissement perd de nombreux marchés et constate un delta important entre l'affirmation des grands principes et la réalité du terrain.

M. LUCCHINI estime que l'institution dispose d'une vision, d'un projet et d'un chemin. Le plan est simple, adapté et financé. Il fait montre de réalisme. L'intervenant critique les projets de grands barrages et plaide en faveur des retenues collinaires. La majorité territoriale n'est pas dans la forme mais dans l'action. Il salue la méthode novatrice de concertation.

M. GIOVANNANGELI, après avoir remercié les intervenants, observe nombre de convergences dans les contenus des propos des élus mais aussi des divergences et des critiques. Il est nécessaire de s'inscrire dans le long terme mais les solutions doivent être adaptées aux réalités et le développement choisi doit l'être à la ressource. L'exécutif a opté pour une trajectoire et considère Acqua Nostra comme un élément de travail. Il met en garde contre les schémas passéistes et évoque clairement un changement de paradigme et de méthode tout en conservant les objectifs stratégiques. L'exécutif ne renonce à rien mais s'adapte. Il a fait le choix d'un développement soutenable et équitable.

Le Président du Conseil exécutif de Corse déclare se reconnaître pleinement dans la vision portée par ce rapport. Il correspond aux engagements initiés en 2015 et intègre la nouvelle donne et des orientations fondamentales. Il tient à réaffirmer son attachement aux femmes et aux hommes qui mettent en œuvre cette politique, à savoir les personnels de **l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse** et ceux de **la Collectivité de Corse**.

Le Président SIMEONI évoque le réchauffement climatique qui induit un bouleversement du rapport de l'exécutif aux politiques publiques dans ce domaine. La ressource en eau en Corse n'est désormais plus inépuisable et le plan invite les élus à modifier leur rapport à cet élément. Le projet de société proposé est clair. Il cite à cet effet la PPE. Le

fondement de ce rapport repose sur l'idée selon laquelle l'eau est une ressource précieuse et constitue un bien commun.

Le Président du Conseil exécutif de Corse mentionne qu'un hiatus persiste entre les besoins et les capacités contributives de l'institution, il conviendra de les trouver dans un horizon situé à dix ans. S'agissant de la gouvernance, une co-construction territorialisée est envisagée. Actuellement, celle-ci échappe à la Corse. En tout état de cause, l'autonomie a vocation à se décliner au niveau de la gestion de l'eau.

M. MELA reconnaît qu'il a été particulièrement critique dans son intervention, le vote n'en demeurant pas moins un moment crucial. Il manque une aspiration nouvelle mais le rapport contient aussi des éléments intéressants. Aussi, le groupe **Un Soffiu Novu** votera en faveur de ce document.

Au nom du groupe **Avanzemu**, **M. LUCIANI** prend acte du plan. Ces membres s'abstiendront lors du vote.

M. BENEDETTI dit que les membres du groupe **Core In Fronte** consentent à faire un effort et voteront pour le texte proposé. Les orientations générales sont à revoir mais des investissements stratégiques sont programmés.

M. BIANCUCCI remercie **M. GIOVANNANGELI** pour la qualité pédagogique de son exposé. Il fait part de la solidarité de l'ensemble du groupe **Fà Populu Inseme** et formule des vœux pour que cette stratégie ait le succès qu'elle mérite.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix le rapport sur la politique de l'eau.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE,

Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 8
NP : 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse félicite **M. GIOVANNANGELI** et dit que ce plan constitue une véritable révolution.

Elle suspend la séance à 13 heures 47.

La reprise intervient à 15 heures 55.

RISULUZIONE SULENNA NANTU À A LINGUA CORSA / RESOLUTION SOLENNELLE SUR LA LANGUE CORSE

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle le contexte dans lequel intervient cette résolution solennelle sur la langue corse et souligne que la production d'un texte commun n'avait pas été possible lors de la précédente session. Elle ajoute que ce travail a été accompli durant la période écoulée grâce à la contribution de toutes et de tous. Le contenu de cette résolution est ramassé, cohérent et susceptible d'être voté par tous les élus. Elle donne lecture du texte dont la teneur suit :

« **VU** le statut particulier de la Corse, qui confère à l'Assemblée de Corse une compétence générale pour régler par ses délibérations les

"affaires de la Corse" (art. L. 4422-15) et, avec le Conseil exécutif, des compétences spéciales en faveur du développement de la langue corse, notamment dans son enseignement (art. L. 4424-5) et dans sa diffusion au moyen de programmes réalisés par le secteur audiovisuel public (art. L. 4424-6)" ;

VU la délibération n° 21/234 AC du 16 décembre 2021, votée à l'unanimité, approuvant la révision du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse qui dispose que « Les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français » ;

VU l'arrêté n° 22/044 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 8 février 2022 portant adoption du règlement intérieur du Conseil exécutif de Corse qui dispose que « Les membres du Conseil exécutif de Corse et les agents du Secrétariat général du Conseil exécutif utilisent les langues corse et française dans leurs échanges oraux, électroniques, et dans les actes résultant de leurs travaux » ;

VU le jugement du Tribunal administratif de Bastia en date du 9 mars 2023 décidant d'une part, que « La délibération n° 21/234 AC du 16 décembre 2021 de l'Assemblée de Corse est annulée en tant qu'elle approuve le dernier alinéa de l'article 1er de son règlement intérieur. » et d'autre part, que « L'arrêté n° 22/044CE du 8 février 2022 du président du conseil exécutif de Corse est annulé en tant qu'il adopte l'article 16 du règlement intérieur du conseil exécutif de Corse. » ;

VU la délibération de l'Assemblée de Corse du 8 juillet 1983 en faveur du bilinguisme et de l'enseignement obligatoire de la langue corse ;

VU la délibération n° 13/096 AC du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de co-officialité et de revitalisation de la langue corse ;

VU le rapport d'orientation sur la politique linguistique présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse lors de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022 ;

VU la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001 qui dispose en son article 4 que « la défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine » qui « implique l'engagement de

respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités et ceux des peuples autochtones » ;

***VU** le rapport de l'Union Européenne de 2013, voté au Parlement européen à 645 voix sur 700, sur les langues européennes menacées de disparition et la diversité linguistique au sein de l'Union européenne qui demande en son point 2 « aux gouvernements des États membres de condamner les pratiques qui, au travers de la discrimination linguistique ou de l'assimilation linguistique forcée ou dissimulée, ciblent jadis ou ciblent encore aujourd'hui l'identité et l'usage linguistique des communautés linguistiques menacées ou leurs institutions culturelles » ;*

***CONSIDERANT** que le tribunal administratif de Bastia a annulé les articles des règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse qui disposent que les langues des débats sont le corse et le français, au seul motif que cette disposition serait contraire à l'article 2 de la Constitution selon lequel « La langue de la République est le français » ;*

***CONSIDERANT** que cette position aboutit non seulement à priver les élus de la Corse du droit de parler leur langue à l'occasion des débats démocratiques au sein de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif de Corse, mais encore à interdire tout usage sécurisé dans la vie publique ;*

***CONSIDERANT** qu'accepter une telle situation juridique reviendrait à nier ce que nous sommes en tant que peuple, à imposer une discrimination de fait, et à pérenniser la logique historique ayant érigé la langue française comme seule légitime et ayant visé à la disparition de la langue corse, et des langues dites « régionales » ;*

***CONSIDERANT** la position commune de toutes les tendances politiques représentées au sein de l'Assemblée de Corse sur la nécessité de pouvoir continuer à s'exprimer en langue corse dans le cadre de leurs travaux ;*

L'ASSEMBLÉE DE CORSE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

***AFFIRMANT, avec détermination,** leur volonté de parler corse dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse et au sein du Conseil exécutif*

de Corse, tous deux « garants des intérêts matériels et moraux du peuple corse » ;

SOUHAITENT à cet effet que les règlements intérieurs votés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse, qui disposent que « Les langues des débats sont le corse et le français », puissent s'appliquer pleinement dans des conditions juridiques sécurisées ;

CONTESTENT le jugement rendu le 9 mars 2023 par le tribunal administratif de Bastia relativement à leurs règlements intérieurs respectifs, en ce qu'il exclut, par son analyse et ses conséquences, l'usage libre et sécurisé de la langue corse au sein des institutions de la Corse, de l'ensemble des collectivités publiques de l'île et de l'espace public ;

REAFFIRMENT leur volonté que la langue corse et la langue française puissent être librement utilisées dans les actes de la vie publique, conciliant le droit au libre usage de la langue et l'égalité de tous les citoyens ;

S'ENGAGENT à mobiliser les moyens juridiques et démarches politiques pouvant concourir à atteindre cet objectif ;

CONSTATENT que seule une révision constitutionnelle peut permettre de l'atteindre, en conférant à la langue corse un statut de co-officialité ;

SOLLICITENT un retour d'expérience du Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités afin de nourrir la réflexion des élus sur les suites opérationnelles à engager concernant le libre usage de la langue corse au sein des institutions publiques ;

RAPPELLENT que la défense et le rayonnement de la langue corse participent d'un combat universel pour la préservation de toutes les langues, patrimoine de l'humanité.

VISTU u statutu particulare di a Corsica, chì cunferisce à l'Assemblea di Corsica una cumpetenzza generale per arrigulà da e so deliberazione l' "affari di a Corsica" (art. L. 4422-15) è, incù u Cunsigliu esecutivu, cumpetenze speciale à prò di u sviluppu di a lingua corsa, in

particulare in u so insegnamentu (art. L. 4424-5) è in a so diffusione per via di prugrammi realizzati da u settore audiovisivu publicu (art. L. 4424-6) ;

VISTU a deliberazione n^u 21/234 AC di u 16 di dicembre di u 2021, vutata à l'unanimità, chì approva a revisione di u regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica chì specificheghja chì « E lingue di i dibattiti di l'Assemblea di Corsica sò u corsu è u francese » ;

VISTU l'arrestatu n^u 22/044 CE di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica di l'8 di ferraghju di u 2022 chì approva u regulamentu internu di u Cunsigliu esecutivu di Corsica chì specificheghja chì « I membri di u Cunsigliu esecutivu di Corsica è l'agenti di u Secretariatu generale di u Cunsigliu esecutivu adopranu e lingue corsa è francese in li so scambii urali, elettronichi è in l'atti isciuti da i so travagli » ;

VISTU u ghjudicamentu di u Tribunale amministrativu di u 9 di marzu di u 2023 chì decide, da una parte, chì « a deliberazione n^u 21/234 AC di u 16 di dicembre di u 2021 di l'Assemblea di Corsica hè annullata in quantu ch'ella approva l'ultimu alinea di l'articulu 1mu di u so regulamentu internu ; è da l'altra parte, chì « l'arrestatu n^u 22/044 CE di l'8 di ferraghju di u 2022 di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica hè annullatu in quantu ch'ellu approva l'articulu 16 di u regulamentu internu di u Cunsigliu esecutivu di Corsica » ;

VISTU a deliberazione di l'Assemblea di Corsica di l'8 di lugliu di u 1983 à favore di u bislinguisimu è di l'insegnamentu ubligatoriu di a lingua corsa ;

VISTU a deliberazione n^u 13/096 AC di u 17di maghju di u 2013 chì approva e pruposte per un statutu di cuufficialità è di rivitalizzazione di a lingua corsa ;

VISTU u raportu d'orientazione nantu à a pulitica linguistica prisentatu da u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica mentre a seduta di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di nuvembre di u 2022 ;

VISTU a Dichjarazione universale di l'UNESCO nantu à a diversità culturale di u 2001 chì specificheghja in lu so articulu 4 chì « a difesa di a diversità culturale hè un imperativu eticu, chì ùn pò esse spiccatu da u rispettu di a dignità di a persona umana » chì « cumporta

l'ingaggiamentu di rispettà i diritti di l'omu è e libertà fundamentale, in particolare i diritti di e persone chì facenu parte di minorità è quelli di i populi autuctoni» ;

VISTU u raportu di l'Unione Europea, di u 2013, vutatu da un Parlamentu europeu cù 645 voti nantu à 700, nantu à e lingue europeee à risicu di sparizione è a diversità linguistica in l'Unione Europea di u 2013 chì dumanda in lu so puntu 2 « à i governi di i Stati membri di cundannà e pratiche chì, per via di a discriminazione linguistica o di l'assimilazione linguistica furzata o piatta, chì culpianu o culpiscenu sempre oghje l'identità è l'usu linguisticu di e cumunità linguistiche in periculu o e so istituzione culturale » ;

CONSIDERENDU chì u tribunale amministrativu di Bastia hà annullatu l'articuli di i regulamenti interni di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica chì specificheghjanu chì e lingue di i dibattiti sò u corsu è u francese, pè u solu motivu chì sta dispusizione seria cuntraria à l'articulu 2 di a Custituzione chì dispone chì « a lingua di a Ripublica hè u francese » ;

CONSIDERENDU chì 'ssa pusizione hà per risultatu non solu di caccià à l'eletti di a Corsica u dirittu di parlà a so lingua mentre i dibattiti democratici in senu à l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, ma dinù à pruibisce qualsiasi usu sicurizatu in a vita publica ;

CONSIDERENDU ch'acceptà una situazione ghjuridica tale valeria à nigà ciò ch'è no simu in tantu chè populu, à impone una discriminazione di fatti, è à perennizà a logica storica chì hà alzat u lingua francese cum'è sola legitima è chì hà vulsutu a disparizione di a lingua corsa, è di e lingue dette "regiunale" ;

CONSIDERENDU a pusizione cumuna di tutte e tendenze pulitiche ripresentate à l'Assemblea di Corsica nantu à a necessità di pudè cuntinuà à sprimesi in lingua corsa in u quattru di i so travagli ;

L'ASSEMBLEA DI CORSICA È U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ACCERTANU, cun determinazione, a so vulintà di parlà corsu in l'emiciculu di l'Assemblea di Corsica è in u quattru di u Cunsigliu

esecutivu di Corsica, tramindui « guaranti di l'interessi materiali è murali di u populu corsu » ;

VOLENU *in stu fine chi i regulamenti interni vutati à l'unanimità da l'Assemblea di Corsica è u Cunsigliu esecutivu di Corsica, chì specificheghjanu chì « e lingue di i dibattiti sò u corsu è u francese » si possanu appiegà senza restrizione in cundizione ghjuridiche sicurizate ;*

CUNTESTANU *u ghjudicamentu prununziatu u 9 di marzu di u 2023 da u tribunale amministrativu di Bastia nantu à i so regulamenti interni rispettivi, in quantu ch'ellu sclude, da a so analisi è e so cunsequenze, l'usu liberu è sicurizatu di a lingua corsa in u quattru di l'istituzione di a Corsica, di l'inseme di e cullettivitàe publiche di l'isula è di u spaziu publicu ;*

RIACCERTANU *a so vulintà da chì a lingua corsa è a lingua francese possanu esse aduprate di manera libera in l'atti di a vita publica, cunciliendu u dirittu à l'usu liberu di a lingua è a parità trà tutti i citatini ;*

S'INGAGIANU *à mubilizà i mezi ghjuridichi è dimarchje pulitiche pudendu cuncorre à ghjunghje à st'ughjettivu ;*

OSSERVANU *chì solu una revisione custituziunale pò permette di ghjunghjene à 'ssu risultatu accurdendu à a lingua corsa un statutu di cuufficialità.*

DUMANDANU *un ritornu di sperienza di u Rapurtadore speciale di l'Organizazione di e Nazione Unite nantu à e quistione chì toccanu à e minurità affine di arricchisce a riflessione di l'eletti in quantu à e sequite operaziunale da avvià per l'usu liberu di a lingua corsa in u quattru di l'istituzione publiche ;*

RAMENTANU *chì a difesa è a sparghjera di a lingua corsa piglia parte à un cumbattu universale pè a salvezza di tutte e lingue, chì sò patrimoni di l'umanità. »*

M. MONDOLONI partage l'objectif assigné qui consiste à pouvoir s'exprimer dans les deux langues indistinctement. Cependant, il eut été préférable de modifier le règlement intérieur avec un dispositif permettant l'intelligibilité des débats. L'institution va faire appel de cette décision du tribunal administratif mais seule une révision de la

Constitutions est susceptible d'inverser la position du juge administratif. La langue corse n'est pas une affaire politique. Il évoque ensuite l'interview récente du **Président SIMEONI** et il s'étonne que ce dernier fasse état d'un changement d'avis de sa part sur la coofficialité. **M. MONDOLONI** qualifie ce propos de faux et ne manque pas de rappeler le principe de BRANDOLINI. Néanmoins, le groupe **Un Soffiu Novu** et lui-même considèrent que ce texte fait l'honneur et l'histoire de cet hémicycle et contient suffisamment d'intelligence pour être voté.

Mme NIVAGGIONI rappelle l'épisode des Muvrini auxquels des édiles avaient interdit de chanter sur les places des villages. Cela avait donné lieu à un foisonnement de groupes culturels. Elle plaide pour une modification de la Constitution.

Mme BRANCA est favorable au texte en mémoire de toutes celles et tous ceux auxquelles on a interdit de s'exprimer en corse.

M. LUCIANI fait également part de son accord sur cette résolution même si le texte n'est pas nationaliste et apparaît comme le résultat d'un consensus. Il est indispensable de garantir la protection juridique de cette langue et de celles et ceux qui la parlent. Les arrivants sont tenus de s'adapter. Le corse est la langue de ce peuple. Il évoque ensuite les méfaits de l'expansion coloniale et considère que la langue corse est une dynamique porteuse d'un projet de société.

M. FILIPPI se félicite que cette résolution fasse l'unanimité. La langue corse est un bien commun et plus généralement les cultures et les langues font parties du patrimoine de l'humanité. L'attitude de la France en matière linguistique est une exception dans le monde. Ce fait a été mis en évidence par M. de VARENNES ainsi que par Mme BERTILLE. La décision du tribunal administratif est inacceptable.

Le Président SIMEONI prend acte du propos de **M. MONDOLONI** au sujet duquel il avait cru comprendre à tort manifestement que ses convictions s'agissant de la coofficialité s'étaient affaiblies.

En ce qui concerne la résolution proprement dite, il la qualifie d'extrêmement importante. Il estime fondamentale en substance l'éthique de la discussion qui l'a sous-tendue. Cela a permis à l'ensemble de la représentation insulaire de parvenir à un point d'équilibre commun. **Le Président du Conseil exécutif de Corse** insiste

sur ce chemin important parcouru pour la langue. Cela pourrait guider les élus dans d'autres domaines.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages de l'**Assemblée de Corse**.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Vanina LE BOMIN.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

RAPPORT 087

Raportu n° 087 : Approvu di u Schema d'accunamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava.

Report n° 087 : Approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava.

Mme BOZZI et M. LACOMBE se déportent et ne participent ni au débat ni au vote.

M. GIOVANNANGELI présente le rapport et insiste sur l'avis très complet émis par le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.**

Mme CHIARELLI LUZI fait état de l'absence de remarque sur le rapport de la part des membres de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.** L'avis formulé est favorable. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** ainsi que **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote.

Mme COMBETTE félicite le **Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse** et les membres de la commission locale de l'eau (CLE) pour le travail réalisé. Elle signale que la commission d'enquête a rendu un avis favorable assorti de deux recommandations.

M. LUCIANI dit que le groupe **Avanzemu** votera le rapport considéré. Il met l'accent sur le plan de bassin, matrice de ce travail. Il s'agit du bassin de population le plus important de Corse. Il suggère de réfléchir à des préconisations mais également d'intégrer le document dans les SCOT et dans les PLU. Il aspire enfin à une gestion pluriannuelle et non saisonnière.

M. BIANCUCCI, après avoir formulé des remarques sur les différents points énoncés dans le rapport, estime qu'il convient de s'inspirer de l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.** La stratégie proposée est appropriée d'autant que le cadre est évolutif et la possibilité d'intervenir demeure. Il aborde le principe ERC et l'éco-conditionnalité des aides.

M. BENEDETTI regrette que la seule doctrine des SAGES consiste en la préservation des lieux. Cela pose notamment des problèmes dans la réalisation d'infrastructures en matière d'assainissement. Il est nécessaire de concilier certains impératifs.

M. GIOVANNANGELI remercie les intervenants et notamment **Mme COMBETTE** qui a apporté des précisions sur le fonctionnement de la CLE. Il mentionne tout spécialement que le SAGE, une fois approuvé, sera opposable et les documents d'urbanisme seront tenus de le prendre en considération.

La Présidente MAUPERTUIS suspend la séance à 17 heures 08. Celle-ci reprend à 17 heures 17.

Elle met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Christelle COMBETTE, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Paula MOSCA, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, François SORBA et Hervé VALDRIGHI.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure

SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 43
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

ENERGIA / ÉNERGIE

RAPPORT 091

Raportu n^u 091 : Prutucolu d'accordu Statu/Cullettività di Corsica per a messa in opera di a Programmazione Pluriannuale di l'Energia (PPE).

Report n° 091 : Protocole d'accord Etat/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

Mme CHIARELLI LUZI donne lecture du rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. L'avis émis est favorable. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** ainsi que **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** est absent.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** est absent.

M. LACOMBE rappelle que son groupe s'est abstenu concernant le vote sur la PPE. Il apprécie la ventilation financière du présent rapport mais émet des doutes sur la mise en œuvre. Il renouvelle ses inquiétudes sur l'équilibre offre-demande et mentionne qu'une grande partie de l'énergie primaire aura disparu dans 10 à 15 ans. Le groupe **Un Soffiu Novu** votera néanmoins le protocole.

M. LE MAO remercie **M. PAOLINI** et ses services. Il note l'importance de cette PPE et le changement de contenu intervenu par rapport à la précédente. Il met l'accent sur les principaux objectifs et notamment sur la recherche de l'autonomie énergétique mais aussi sur le changement

de dimension dans le domaine financier. Il évoque quelques points essentiels parmi lesquels la réduction du gaz à effet de serre, la rénovation des établissements scolaires, la mise en place des projets de mobilité. La maîtrise de l'énergie favorisera l'autonomie en la matière, le développement économique et la qualité de vie des corses. La majorité territoriale est consciente des grands enjeux du XXIème siècle.

M. POZZO di BORGIO remarque avec satisfaction que le rapport permet de passer de la vision stratégique à une déclinaison positive sur le terrain. Il garantit le passage du gaz à d'autres énergies et les gains qualitatifs vont induire de nombreux emplois. Il insiste sur les 200 millions disponibles pour l'investissement. Il évoque la rénovation énergétique du parc de logements, point fort de la campagne de la majorité.

M. BENEDETTI estime que l'objectif est présent dans le document, celui de l'autonomie énergétique sans les moyens correspondants. Il revient longuement sur le colza.

Mme COGNETTI-TURCHINI met en évidence que ce protocole implique la mise en place de formations correspondantes tout en maintenant les savoir-faire passés. Elle appelle l'attention de l'exécutif sur les difficultés des centres de formation et préconise la mise en place de chantiers écoles.

M. PAOLINI estime que la PPE a été adaptée au contexte et que les financements sont importants. Il exhorte les élus à se déterminer. **Le Conseil exécutif de Corse** s'inscrit pleinement dans la perspective d'une autonomie énergétique avec une stratégie, une politique, une trajectoire et les financements correspondants. Une étude annuelle est prévue sur la problématique offre-demande souvent évoquée.

Après avoir remercié **MM. LE MAO** et **POZZO di BORGIO** pour leur soutien, **M. PAOLINI** fait observer que l'exécutif s'attache à relancer la biomasse, filière encore moribonde récemment. Une étude sur le développement des biocarburants est prévue dans le protocole. En conclusion, il dit toute sa fierté d'avoir pu présenter ce document.

- **091-1- Vote de l'amendement** :

M. PAOLINI présente l'amendement du **Conseil exécutif**. Il s'agit de corriger une erreur matérielle. En effet, il est mentionné à la page 12 du

rapport que « le protocole avec l'Etat acte une enveloppe de plus de 132 millions d'euros afin de financer la conversion d'environ 24 000 logements sociaux et privés ayant recours au GPL (chauffage, cuisson et eau chaude). » Il convient de remplacer la somme de « 132 millions d'euros » par « *138 millions d'euros* ».

La Présidente MAUPERTUIS met l'amendement aux voix.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Vanina LE BOMIN.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

- **091-2- Vote du rapport amendé :**

M. BENEDETTI rappelle la forte connotation politique du rapport. Il cite le proverbe corse suivant : « Ci volli à mugnà quandu c'hè u latti ! » et ajoute qu'il ne considère pas les 200 millions d'euros obtenus de l'Etat comme une part d'autonomie. Néanmoins, le groupe **Core In Fronte** votera le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport amendé aux voix.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Vanina LE BOMIN.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

RAPPORT 067

Raportu n° 067 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a sparghjera è a cummercializzazioni di ritali altissimu flussu in Corsica (2023).

Rapport n° 067 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (2023).

La Présidente MAUPERTUIS informe que le présent rapport est retiré de l'ordre du jour à la demande du **Président du Conseil exécutif de Corse** et sera présenté lors de la prochaine réunion. Elle salue l'excellent travail de vulgarisation effectué concernant cet important document.

AGRICULTURA / AGRICULTURE

RAPPORT 054

Raportu n° 054 : ODARC - Prughjettu di Ricerca Agrunomica Appiigata.

Rapport n° 054 : ODARC - Projet de Recherche Agronomique Appliquée

Il est procédé à la présentation du rapport par **M. LIVRELLI**.

Le rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** est lu par **Mme CHIARELLI LUZI**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. Joseph SAVELLI indique que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. LUCCHINI souligne le caractère indispensable de la recherche expérimentale et se félicite de la mutualisation des savoirs. Les agriculteurs ont besoin de conseils et de formation. Il est favorable à

cette association de savoir-faire traditionnels et de *process* moderne et innovant.

Mme BRANCA estime que ce dispositif s'inscrit dans une bonne démarche. Il est indispensable qu'il favorise le développement de l'agriculture et du pastoralisme.

La Présidente de l'Assemblée de Corse insiste sur le travail accompli qu'elle qualifie de considérable. Elle est ravie que **l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse** structure sa recherche appliquée. Cela porte également sur l'innovation qui concerne le progrès des connaissances. Il s'agit également d'associer la connaissance scientifique et la mise à disposition auprès du secteur agro-alimentaire. L'agriculture corse n'en tirera que des avantages.

M. LIVRELLI précise que neuf études ont d'ores et déjà été lancées. La recherche est indispensable à l'agriculture. Il considère que l'exécutif est sur la bonne voie en la matière.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Vanina LE BOMIN.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul

PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

FURESTE / FORÊTS

RAPPORT 076

Raportu n^u 076 : Prugramma di travagli di i Spegnifocu Furestaghji 2023.

Rapport n° 076 : Programme de travaux des Forestiers-Sapeurs 2023.

M. PAOLINI présente le rapport.

Mme CHIARELLI LUZI dit que la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un avis favorable. **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

Mme COGNETTI-TURCHINI indique que le groupe **Un Soffiu Novu** valide le programme proposé. Elle ajoute cependant que les forestiers-sapeurs réalisaient précédemment des actions en faveur des communes et, sur ce point particulier, elle souhaite disposer de précisions mais aussi, le cas échéant, sur d'éventuelles possibilités de conventionnement. Dans le même esprit, **Mme PEDINIELLI** aborde la lutte contre les feux naissants, prérogative dont disposaient ces agents en Corse-du-Sud lorsqu'elle était conseillère départementale.

M. GHIONGA rappelle que les intéressés intervenaient aussi sur les routes départementales. S'agissant de la terminologie, il propose l'emploi du terme de « *silvagnoli* » alors que **Mme COGNETTI-TURCHINI** plaide en faveur de « *smacchjaghjoli* ».

M.VANNI insiste sur le travail remarquable réalisé par ces personnels qui complète celui accompli par les sapeurs-pompiers.

Mme BRANCA fait état de la satisfaction du groupe **Core In Fronte**. Ses membres veilleront à la réalisation de ce programme.

M. PAOLINI indique à **Mme COGNETTI-TURCHINI** que l'intervention des agents considérés à l'échelon communal se révèle complexe. Il existe en substance des problèmes de nature juridique qui rendent celle-ci difficile. Sur le propos de **Mme PEDINIELLI**, il suggère de conduire une réflexion. Il s'agit de parvenir à une plus grande mutualisation des dispositifs. Il partage totalement les positions de **MM. GHIONGA** et **VANNI**.

Le Président SIMEONI ajoute que ce sont des agents importants du dispositif de protection et de lutte. En tout état de cause, l'exécutif recherche un moyen juridique afin que les forestiers-sapeurs interviennent dans les meilleures conditions. Il souhaite parvenir à un travail interservices plus efficace.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Sont absentes : Mmes Josepha **GIACOMETTI PIREDDA** et Vanina **LE BOMIN**.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix **ACQUAVIVA**, Jean-Christophe **ANGELINI**, Danielle **ANTONINI**, Jean-Baptiste **ARENA**, Véronique **ARRIGHI**, Serena **BATTESTINI**, Paul-Félix **BENEDETTI**, Jean **BIANCUCCI**, Didier **BICCHIERAY**, Jean-Marc **BORRI**, Vanina **BORROMEI**, Valérie **BOZZI**, Marie-Claude **BRANCA**, Paul-Joseph **CAITUCOLI**, Françoise **CAMPANA**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Angèle **CHIAPPINI**, Vannina **CHIARELLI LUZI**, Cathy **COGNETTI-TURCHINI**, Anna Maria **COLOMBANI**, Romain **COLONNA**, Christelle **COMBETTE**, Frédérique **DENSARI**, Santa **DUVAL**, Muriel **FAGNI**, Petru Antone **FILIPPI**, Lisa **FRANCISCI**, Eveline **GALLONI d'ISTRIA**, Pierre **GHIONGA**, Jean-Charles **GIABICONI**, Pierre **GUIDONI**, Xavier **LACOMBE**, Ghjuvan'Santu **LE MAO**, Jean-Jacques **LUCCHINI**, Don Joseph **LUCCIONI**, Saveriu **LUCIANI**, Sandra **MARCHETTI**, Marie-Thérèse **MARIOTTI**, Marie-

Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

DISIGNAZIONI-MUDIFICAZIONI / DESIGNATIONS-MODIFICATIONS

La Présidente de l'Assemblée de Corse informe les élus qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications au niveau de la représentation de **l'Assemblée de Corse** au sein d'organismes divers.

Ainsi, il est proposé :

- que **Mme Vanina LE BOMIN** remplace **M. Saveriu LUCIANI** pour siéger au sein du conseil d'administration de **l'Office de l'Environnement de la Corse**,
- que **M. Saveriu LUCIANI** remplace **M. Pierre POLI** pour siéger au sein du conseil d'administration de **l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse**,
- que **M. Pierre POLI** remplace **Mme Vanina LE BOMIN** pour siéger au sein du conseil d'administration de **l'Agence du Tourisme de la Corse**,
- que **M. Pierre GUIDONI** remplace **Mme Valérie BOZZI** pour siéger au sein du conseil d'administration de **l'EPIC Chemins de Fer de la Corse**.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix les présentes propositions.

Sont absents : Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI et Pierre POLI.

Elles sont adoptées à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 56
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

MUZIONE / MOTIONS

MOTION 2023/O1/009

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que le groupe Un Soffiu Novu a déposé une motion. Celle-ci s'intitule : « Condamnation de l'attentat ayant visé Mme Simone GUERRINI et de la recrudescence de la violence en général ».

M. MONDOLONI présente le texte. Il considère que cet attentat doit faire l'objet d'une condamnation sans aucune réserve. Ce terme appartient à l'histoire, à la sémantique mais aussi à des femmes et à des hommes de conviction et non pas à une droite dépassée et récupératrice comme d'aucuns tentent de le faire croire.

M. VANNI apporte son soutien total aux maires et à l'intéressée. La majorité territoriale a fait le choix de l'action publique et démocratique. Le groupe **Fà Populu Inseme** ne participera pas au vote.

M. MONDOLONI soutient que le chemin emprunté manque singulièrement de clarté. L'actuelle majorité a déjà condamné des exactions. Il l'incite à assumer ses modulations et ses variations. Quant au groupe **Un Soffiu Novu**, il n'envisage pas d'entraîner les autres formations sur le champ lexical.

Mme BRANCA fait observer qu'il subsiste une erreur de date sur quatrième « considérant ». Les membres de son groupe **Core In Fronte** soutiennent mais ne participeront pas au vote.

M. LUCIANI estime que le débat est épuisé et que les nationalistes ont été souvent condamnés. Il annonce que d'autres attentats surviendront et le regrette. Cependant, les élus ne siègent pas dans cet hémicycle pour s'ériger en tribunal.

M. BENEDETTI informe que Mme GUERRINI est une cousine proche. Cela étant, cette motion cristallise les positions. Dans un autre contexte, il condamne cet acte indigne consistant à brûler une maison de famille. Il partage l'esprit de l'indignation manifestée par les auteurs du texte mais il est en désaccord avec l'état d'esprit qui comporte des positions « *clivantes* ».

M. MONDOLONI fait remarquer que l'on inverse la charge et qualifie cette démarche de kafkaïenne.

Le Présidente du Conseil exécutif de Corse constate que la motion porte sur Mme GUERRINI mais qu'un arrière-plan subsiste. Il indique qu'il a exprimé, à titre personnel, son soutien et sa solidarité à l'intéressée. Cependant, chacun choisit ses mots et sa sémantique. Il n'y a rien d'inconciliable entre les uns et les autres.

La Présidente MAUPERTUIS partage pleinement le propos du **Président SIMEONI**.

Au terme de ces échanges, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** met la motion aux voix.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Vanina LE BOMIN.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 17
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 44**

La Présidente MAUPERTUIS informe tout d'abord les élus que la collaboratrice du groupe **Fà Populu Inseme**, Mme LUCIANI, vient d'accoucher d'un petit garçon, Antonu-Ghjuvani. Elle remercie ensuite les interprètes pour leur précieuse collaboration. Elle invite les différents groupes politiques à encore plus de concertation et d'échange.

A 20 heures 00, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Fait à Ajaccio, le 28 avril 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 27 È 28 D'APRILE DI U 2023

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

JEUDI MATIN

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 100 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 di marzu di u 2023.

Rapport n^o 100 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 mars 2023.

JEUDI APRES-MIDI

TRASPORTI / TRANSPORTS

Raportu n^u 090 : Rivisioni di l'ubbligazioni di serviziu publicu imposti nantu à i servizii aerii regulari trà, da una parti, l'aeruporti di Parigi-Orly, Marseglia è Nizza è da l'altra parti, l'aeruporti d'Aiacciu, Bastia, Calvi è Figari, è approvu di u principiu di a diligazioni di serviziu publicu pà a sfruttera di i trasporti aerii di serviziu publicu di a Corsica nantu à u periodu chì v'è da u 1^{mu} di ghjinnaghju di u 2024 à u 31 di dicembri di u 2027.

Rapport n^o 090 : Révision des obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre, d'une part, les aéroports de Paris-Orly, Marseille et Nice et d'autre part, les aéroports d'Aiacciu, Bastia, Calvi et Figari, et approbation du principe de la délégation de service public pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse sur la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

PUNTU D'INFURMAZIONE NANTU À A DILIGAZIONI DI SIRVIZIU
PUBLICU MARITTIMU / POINT D'INFORMATION SUR LA
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MARITIME

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE

Raportu n° 081 : Regulamentu di l'aiuti relativu à i sughjorni scolari è classe di scuperte in u primu gradu.

Rapport n° 081 : Règlement des aides au titre des séjours scolaires et classes de découverte dans le premier degré.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 086 : Lanciu di chjama à candidature trà a Cullettività di Corsica è l'Agenza Regionale di Saluta di Corsica per a creazione di 5 poli territoriali di sustegnu à l'ausiliari di l'anziani dipendenti è di e persone svantaghjate.

Rapport n° 086 : Lancement de l'appel à candidatures conjoint Collectivité de Corse / Agence Régionale de Santé de Corse pour la création de 5 pôles territoriaux d'aide aux aidants non professionnels de personnes âgées dépendantes et de personnes en situation de handicap.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 067 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a sparghjera è a commercializzazioni di ritali altissimu flussu in Corsica (2023).

Rapport n° 067 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (2023).

VENDREDI MATIN

RISULUZIONE SULENNA NANTU À A LINGUA CORSA / RESOLUTION SOLENNELLE SUR LA LANGUE CORSE

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 063 : A pulitica di l'acqua.

Rapport n° 063 : La politique de l'eau.

Raportu n° 087 : Approvu di u Schema d'accunamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava.

Rapport n° 087 : Approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 091 : Prutocolu d'accordu Statu/Cullettività di Corsica per a messa in opera di a Programmazione Pluriannuale di l'Energia (PPE).

Rapport n° 091 : Protocole d'accord Etat/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

FURESTE / FORÊTS

Raportu n^u 076 : Prugramma di travagli di i Spegnifocu Furestaghji 2023.

Rapport n^o 076 : Programme de travaux des Forestiers-Sapeurs 2023.

AGRICULTURA / AGRICULTURE

Raportu n^u 054 : ODARC - Prughjettu di Ricerca Agrunomica Appiigata.

Rapport n^o 054 : ODARC - Projet de Recherche Agronomique Appliquée.

MUZIONE / MOTIONS

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 27 D'APRILE DI U 2023
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 27 AVRIL 2023

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2023/O1/035	Quel avenir pour les personnels de la maternité de la clinique Maymard ?	Serena BATTESTINI	Core in Fronte	1
2023/O1/033	Sécurité en Corse et pouvoirs régaliens de l'État	Valérie BOZZI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	2
2023/O1/038	Lingua Corsa	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	3
2023/O1/037	Situazione di a filiera pecurina è capruna in Corsica	Petr'Antò FILIPPI	Fà Populu in seme	4
2023/O1/036	Chì suluzioni pà u pasturismu pà a Corsica di dumani ?	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	5
2023/O1/031	Lutter contre le décrochage scolaire en faisant de la Corse un « territoire éducatif rural »	Catherine COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	6
2023/O1/039	Moyens de lutte contre les incendies	Pierre POLI	Avanzemu	7
2023/O1/034	Un annu dopu, à chì ne simu di u travaddu di u Cunitatu Corsu-Sardu nant'à a quistioni di i basi è esercizii militari in Corsica è in Sardegna ?	Véronique PIETRI	Core in Fronte	8
2023/O1/032	Tarif résident maritime interdélégataires	Chantal PEDINIELLI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	9

Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI 2023
SESSION DES 27 ET 28 AVRIL 2023**

N° 2023/O1/035

Question orale déposée par Serena Battestini
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : **Quel avenir pour les personnels de la maternité de la clinique Maymard ?**

Monsieur Le Président de L'Exécutif,
Mme la conseillère exécutive en charge de la Santé,

Début avril, après 60 ans d'activité, nous apprenions que la maternité de la clinique Maymard allait fermer, de manière anticipée et définitive, le 31 mai prochain.

Cette situation, sous-entendue depuis 2018, est la conséquence du non-renouvellement, en novembre 2022 par l'ARS, de l'autorisation de soins pour la maternité.

Nous ne reviendrons pas sur les véritables raisons de la fermeture de la maternité, qui semblent arranger les intérêts économiques du groupe Almaviva, propriétaire de la clinique.

Nous resterons sur l'aspect social.

Cette décision n'est, en effet, pas sans conséquence pour les personnels de la maternité, au nombre de 15.

15 personnels de santé - 8 sage-femmes, 5 auxiliaires de puériculture et 2 aides-soignantes - qui ont un savoir-faire, une expérience et une compétence professionnelle dont ont pu bénéficier de nombreuses familles bastiaises et de Haute-Corse.

15 personnels de santé qui étaient, pour la plupart, en contrat CDI.

15 personnels de santé qui, aujourd'hui, sont légitimement dans l'interrogation et l'inquiétude pour leur avenir.

Quel que soit le choix qu'ils feront, au final, de rejoindre ou non l'Hôpital de Bastia, Core In Fronte considère qu'ils n'auraient pas dû subir le flou et l'opacité des discussions, qui durent depuis des mois, entre l'ARS, l'Hôpital de Bastia et le groupe Almaviva.

Derrière ces personnels de santé, dans l'expectative de leur réaffectation ou de leurs conditions contractuelles de reprise, il y a des familles.

Notre question sera la suivante : L'Exécutif de Corse peut-il et souhaite-t-il jouer un rôle d'intermédiaire entre l'ARS, l'Hôpital de Bastia et le groupe Almaviva afin d'accompagner, au mieux, ces personnels de la clinique Maymard qui sont dans l'attente de réelles garanties quant à leur avenir professionnel ?

À ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

2023 / 01/035

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SERENA
BATTESTINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Quel avenir pour les personnels de la maternité de la clinique Maymard ?

Cara Cunsigliera,

Je vous remercie pour votre question qui concerne la situation sociale des personnels de la Clinique Maymard à Bastia.

J'ai déjà eu à m'exprimer à deux reprises sur ce sujet, au cours de la dernière session de mars 2023, et, également au cours de la session du 30 juin 2022. Une motion a été votée à l'unanimité par votre Assemblée en mai 2021, qui soutenait les personnels de la Clinique.

Je ne reviendrai pas sur les éléments de contexte et la position qui a été la nôtre suite à l'annonce de l'arrivée du groupe Almaviva dans l'île.

Comme déjà évoqué, nous n'avons jamais été associés aux discussions, ni consultés sur les décisions liées à la maternité.

Le maire de Bastia, Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital de Bastia, Pierre SAVELLI, n'a pas cessé de militer pour le maintien des emplois au sein de la Clinique et suit le dossier de près.

Le maire a confirmé aux repreneurs l'importance du maintien des emplois et du statut des salariés.

J'ai appris l'annonce officielle de la fermeture de la maternité à l'échéance du 31 mai. Je regrette cette fermeture précipitée et anticipée, alors qu'annoncée initialement pour la fin d'année 2023, liée, a priori, à l'absence d'un praticien qu'il convenait de remplacer.

Vous évoquez la situation des personnels, notamment les personnels paramédicaux, les sages-femmes, les auxiliaires de puériculture et aides-soignantes, à savoir 15 personnels, soit 15 familles. Nous avons bien conscience de l'impact que cette fermeture peut avoir sur des parcours professionnels des personnes concernées, qui sont employées de la Clinique Maymard, pour certains depuis plusieurs années, qui sont attachées à leur service, et qui aujourd'hui attendent des réponses quant à leur avenir au sein du centre hospitalier de Bastia.

Des négociations, entre les différentes parties prenantes sont en cours concernant la situation professionnelle des personnels. Rien n'indique à ce stade que ces négociations ne vont pas aboutir. En effet, l'hôpital va, de fait, connaître une augmentation de son activité et devra assurer la prise en charge des patientes et la continuité du service public.

Je réitère ici mon soutien aux personnels et souhaite que ces transitions professionnelles se déroulent pour ces derniers dans les meilleures conditions et surtout, dans le respect de leurs droits et des procédures liées à ce type de fermeture.

Vous me demandez si nous pouvons ou nous souhaitons jouer un rôle d'intermédiaire pour accompagner les personnels ; or, comme vous pouvez l'imaginer, la Collectivité n'a pas vocation à s'immiscer dans des négociations salariales.

Dans cet hémicycle, à la session de juin 2022, dans ma réponse à la QO déposée par votre groupe, j'avais indiqué que j'étais à l'écoute et à la disposition des personnels, s'ils le souhaitaient. Nous avons pris contact avec le conseil des salariés et, à ce stade de la procédure, leur principale préoccupation est d'obtenir rapidement des propositions contractuelles formelles et officielles de la part des instances des établissements concernés.

Le Conseil exécutif soutiendra donc cette démarche en sollicitant une décision rapide, notamment auprès du centre hospitalier de Bastia et de l'ARS.

Je vous remercie.

N° 2023/O1/033

Question orale déposée par Valérie BOZZI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »

OBJET : **Sécurité en Corse et pouvoirs régaliens de l'État**

Monsieur le Président,

Nous sommes collectivement confrontés à la banalisation de la violence physique et verbale.

Cette banalisation est accentuée par l'impunité qui règne sur les auteurs. On a normalisé la discréditation des élus de terrains (les maires, délégués intercommunaux, ex-conseillers départementaux).

On a stigmatisé les élus du littoral, les élus qui développent leurs territoires, les élus qui travaillent sont suspects. On a également stigmatisé les chefs d'entreprises.

Pour lutter contre ce phénomène de société, il nous faut collectivement remettre la bienveillance au cœur de nos actions, remettre la valeur travail au goût du jour et non la jalousie ou la dénonciation.

Élus et population vivent dans la crainte de cette violence mais également la violence que constitue l'absence totale de justice.

La Corse a besoin de projets qui rassemblent, d'une nouvelle vision, de sérénité. Quand on aime la corse on ne la détruit pas, on la construit, on ne salit pas les corses.

Monsieur le Président de l'exécutif, ma question porte sur la sécurité en corse.

Je vous demande donc :

- Si vous envisagez demander des comptes au ministre de l'Intérieur sur l'insécurité grandissante en Corse ?
- Si vous comptez lui demander de mettre tout en œuvre pour permettre à la justice de résoudre les crimes de sangs ?

- Si des mesures seront prises à l'encontre des incendiaires qui détruisent le patrimoine de la Corse, les outils de travail d'une économie déjà fragile et les symboles de la démocratie ?

Les discussions de Beauvau en sont une occasion. Cela doit passer avant la réforme constitutionnelle, cela doit même être un préalable.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

2023 / 01/033

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME VALERIE BOZZI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Sécurité en Corse et pouvoirs régaliens de l'Etat

Madame la Conseillère,

J'ai pour vous, comme pour l'ensemble des élus de cette Assemblée et l'ensemble des élus de Corse, le plus grand respect.

Mais votre question me laisse perplexe. D'abord parce que je note, - et c'est tout à fait votre droit - que votre formulation orale ajoute à ce que vous aviez choisi d'écrire. Et dans cette formulation orale, il y a, au détour d'une phrase, une affirmation que je ne peux pas laisser passer et qui vient alimenter, confirmer et renforcer la perplexité qui est la mienne, non seulement, vis-à-vis de votre question orale, mais également par rapport au positionnement de vos amis politiques ; depuis, notamment les attentats, d'Afà, d'Appiettu, et celui ayant visé Mme Simone Guerrini.

La phrase que je ne peux pas laisser passer et je vous cite : *"vous avez alimenté cela, mais aujourd'hui, cela se retourne contre vous"*. Ce propos est inacceptable, il est faux, et vous le savez !

Je vais le redire une fois encore, dans la vie, ce qui compte ce sont les mots et les actes.

Moi mes mots, depuis qu'ils sont prononcés dans l'espace public, en qualité de militant, de responsable, d'élus de l'opposition hier, de maire de Bastia puis de Président du Conseil exécutif, ont toujours été clairs et constants. Pour vous dire à tel point d'ailleurs qu'on me taquine, y compris sur les réseaux sociaux.

Pour dire qu'il ne peut pas y avoir d'autres chemins pour ce pays et pour ce peuple que ceux de la paix et de la démocratie.

De façon constante, j'ai décidé de ne pas employer des mots comme celui de "condamner" où l'on s'extrait d'une situation en posant des mots ne contribuant pas à poser les solutions dans un pays ; dans un pays, ceux qui condamnent, ce sont les juges. Les mots que j'ai eus notamment pour exprimer ma solidarité à Simone Guerrini, au maire, et au Conseil municipal d'Àfà, ou encore d'Appiettu, ont été clairs.

Lorsque je dis que je suis en désaccord total, lorsque je dis que ces comportements sont incompréhensibles, lorsque je dis qu'il ne peut pas y avoir de réponse, ni de recours dans ce type d'agissements, ni d'ailleurs dans quelques violences physiques ou verbales que ce soit, je pense que mes mots sont clairs. Et feindre de ne pas les entendre, feindre de ne pas les comprendre, comme vous le faites de façon artificielle depuis quelques semaines est une posture indigne.

C'est une posture indigne parce que vous instrumentalisez des actes avec lesquels nous sommes tous en désaccord, qui nous inquiètent au plus haut point, des logiques que nous refusons et que nous avons combattu ensemble, vous les instrumentalisez à des fins partisans. J'ai appris hier, par les journalistes, que votre choix politique - que je respecte et qui vous appartient - de ne pas continuer à travailler en commun et de porter vos propres propositions, était dicté, selon la formule employée en forme de goutte d'eau qui avait fait déborder le vase par le refus d'employer le mot « condamner », je me dis que c'est un prétexte, et un mauvais prétexte.

Je disais s'il n'y avait eu que mes mots vous n'auriez pas été tenu de les croire. Dans la vie, il y a les mots, et puis il y a les actes. Depuis que je me suis engagé en politique, comme un certain nombre d'élus ici, je n'ai eu de cesse, y compris au plan interne, au sein de la famille politique à laquelle j'appartiens, de dire, qu'il ne pouvait pas y avoir d'autres chemins que celui de l'expression démocratique y compris si nous avons affaire à une violence initiale fondatrice qui est celle d'une politique qui en Corse, a longtemps été coloniale, y compris si nous avons affaire à une violence symbolique, politique et économique extrême qui s'exprime aujourd'hui notamment dans la spéculation immobilière, l'accaparement de notre terre, le refus que notre langue soit parlée dans cet hémicycle, y compris si nous avons affaire tous les jours à cette violence morale politique, et épistémologique.

La seule arme qui vaille pour combattre cette violence, est celle de la démocratie et je continuerai à le dire.

Je vais terminer en disant que, je ne peux pas vous laisser dire ça, d'autant plus que je suis persuadé qu'au fond de vous, vous ne le croyez pas un instant.

Je partage votre inquiétude, nous sommes tous inquiets face à la situation actuelle et nous devons tout faire pour que la Corse renoue avec les perspectives de paix, d'émancipation et tout simplement de bonheur, qui prévalait voici quelques mois encore ou quelques années, notamment au lendemain de décembre 2015 lorsque nous pensions les uns et les autres, qu'au-delà de la victoire électorale des nationalistes, ce que le peuple corse avait dit de façon majoritaire en 2015, en 2017 et en 2021, allait être pris en compte, sans volonté d'écarter et de faire taire celles et ceux qui ne partagent pas ces idées. Je l'ai dit et je vous le répète, il y a encore ce des opinions différentes, quelquefois très opposées, et toutes méritent de s'exprimer et d'être entendues : c'est la démocratie.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui est grave. Comment la changer ? Comment enraciner l'apaisement et construire la paix ? Moi, je n'ai pas de baguette magique, je vous dis simplement ce que sont à mon avis, les trois axes essentiels.

Le premier, c'est de réaffirmer avec force les principes essentiels de la société corse dans laquelle nous voulons vivre, dans laquelle nous voulons que nos enfants grandissent et dans laquelle nous voulons qu'ils deviennent demain des adultes et des citoyens. Vous souhaitez employer le mot "condamner" ? Je respecte ce choix. D'autres ici souhaitent dire leur désaccord total, le fait que ces comportements ne sont pas acceptables ni compréhensibles. La réaffirmation qu'il ne peut pas y avoir d'autres chemins que celui de l'écoute réciproque, c'est ce que nous devons faire passer ensemble.

Deuxièmement, dans une société de proximité comme la nôtre, ce que nous devons faire à mon sens, c'est laisser le pouvoir régalien s'exercer. Moi, je ne suis pas policier et je ne suis pas juge. Je ne sais pas qui brûle, je ne sais pas qui fait sauter, je ne sais pas qui menace.

Mais je sais que, lorsque vous, les autres élus qui sont ici, nationalistes ou non nationalistes, vont dans leur village, vont dans leur famille, vont auprès de leurs amis et font passer le message que nous ne voulons pas de cela. Mais peut-être quelques-uns de celles et ceux qui font ça sont nos enfants, nos petits-enfants, les enfants d'un ami, ou d'un parent, peut-être que dans la société de proximité qui est la nôtre, si nous faisons le tour de toutes celles et de tous ceux que nous connaissons, nous allons contribuer à faire reculer ces façons de faire et à faire comprendre qu'elles nous conduiront au malheur individuel et collectif. Parce qu'il y a ceux qui sont frappés aujourd'hui avec lesquels nous avons exprimé notre solidarité. Il y a ceux qui risquent d'être frappés demain, y compris dans le cadre de logiques de vengeance dont nous savons que notre pays et notre île peuvent les produire. Il y aura l'avenir de la prison, il y aura les familles, il y aura les rassemblements devant les commissariats, il y aura les incidents, il y aura la logique de conflit, celle à laquelle nous voulons tourner le dos.

Troisièmement, je vous le redis aussi avec force. Le meilleur moyen de faire reculer et disparaître ces comportements, c'est de construire une solution politique qui ne laisse plus d'espace à leur développement.

Il y a eu depuis 2014, une décision qui était une décision prise par l'organisation clandestine FLNC Union des combattants. Il y a eu d'autres organisations clandestines qui, avec leurs mots, ont toutes dit unilatéralement que la violence clandestine devait disparaître définitivement, et ils l'ont fait pendant des années. Le chemin était ouvert pour enraceriner la paix, et nous avons laissé passer trop de temps. Et ce temps est venu alimenter les doutes et ce temps est venu alimenter les colères et ce temps est venu alimenter la défiance, y compris vis-à-vis de la démocratie qui n'était pas respectée, et à côté de cette violence politique, il y a toutes les autres formes de violence que vous évoquez dans votre question et qui inquiète les Corses.

Nous avons engagé des travaux, nous avons un processus qui est en cours. Vous dites "faites un préalable de la disparition de ces actes ou de l'arrestation de leurs auteurs", Vous me dites "faites un préalable de cela à la poursuite du processus" mais je vous le dis, Madame la Conseillère, c'est exactement le contraire qu'il faut faire. Parce que si nous posons ce préalable-là, d'abord, ça voudrait dire que chacun peut venir avec son préalable. Ça veut dire que moi, je devrais accepter le préalable de ceux qui disent on ne parlera pas du peuple corse ou qu'à Paris on pourra dire "je pose le préalable que vous renonciez à la notion de de peuple corse". On ne peut pas aller dans une discussion avec un préalable.

Non pas de préalable ! Dépêchons-nous au contraire de faire que le processus avance. Que les nationalistes aillent avec leurs propositions, que nous impliquions l'ensemble de la société, que nous mettions en œuvre des solutions dans tous les domaines et notamment celui, essentiel, de la lutte contre la spéculation. Et vous verrez que ces violences-là et toutes les violences qui prospèrent aujourd'hui sur le terreau du mépris de la démocratie, de l'absence de solution politique, de la spéculation, de l'injustice économique, sociale et linguistique, vous verrez que ces violences disparaîtront et disparaîtront définitivement.

Je vous remercie.

N° 2023/O1/038

Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : **Lingua corsa**

O sgiò Presidente,

Per una volta a ci feremu corta nant'à a descrizione è a ripresentazione simbolica di u Corsu.

Guasi dui anni dopu, ci sia cuncessa d'interrugavvi, un'antra volta nant'à a gestione d'un cartulare fondamentale in a custruzione di a nazione Corsa muderna.

Passeremu in furia nant'à l'acquisti di st'ultimi 50 anni, quelli di u Riacquistu è dinò di l'eredi di ste mosse di tandu.

U Corsu s'hè stallatu in u discorsu cumunu è stu populu brama, omancu in i so ogettivi sucetale, di fanne a lingua di u pane sicuru.

Di pettu à u Statu, st'ultimi anni, avemu pruvatu à prumovelu, puntati da un sforzu educativu maiò. Ma Parigi ferma Parigi è cerca à tutti i patti à riducene u so spaziu è u so usu, cunsiderendulu solu è sempre da disciplina sculare.

Quì dinò ùn ci hè tantu bisognu di sviluppà i so mendi, ma ùn basta à spiegà u bilanci u mezu mezu di a situazione oghjinca.

Ci avete spostu mesi passatoni una strategia, mettendu in anda un ciculu di travagliu è di riflessione anc'à compie. Capiscerete ch'intantu, sò belli silenziosi sti dui anni di frattempu, senza a minima cumunicazione nant'à ciò ch'ellu si face, o ch'ùn si face, ciò ch'ellu si discute, è peghju, ciò ch'ellu ùn s'hè pussutu fà o prumove.

Sò centinaia d'insignenti è millaie di zitelli in attesa, ci hè una giuventù in bullore è una sucetà chì s'arreghe. Stu viotu incuragisce u Governu Francese quand'ellu si parla di cuufficialità per facci a lezziò di republicanisimu è inchjaccacci à a bella megliu cù di fattu, u munulingusimu di statu, è, per facci tace, a so scusa linguistica regionalista di u « nous faisons beaucoup pour le corse ».

U tribunale amministrativu ùn hà fattu chè incalcà nant'à st'analisi. Unepochi di punti fermanu indecisi...ch'elli sianu digià spenti o maladicciosi.

Dipoi stu tandu di ghjugnu di u 2021 è ciò ch'ellu hà battizatu, ùn hè tantu, un'elettu di a vostra magiurità « le mercato », parlendu ghjustu à puntu di quelli ch'anu rimpiazzatu nazionalisti, ùn si hè intesu nunda.

Dipoi tandu u rettore parla di lingua in salute è u versu sucetale aspetta.

Avemu avutu u risultatu ufficiale d'un'inchiesta cummandata trè anni fà - ne cunnisciamu digià u bilanciu nanz'à l'elezzione territoriale.

Aspettemu sempre u CPER 2021-2027 - v'avia postu a quistione tanti mesi fà - è mi ricordu bè di l'annunziu fattu, di veranu 21 di u duppiamentu di u sforzu finanziariu. Ma à chì ne simu ?

U seguitu di a cunvenzione di u 2016, un'antra primura, à appaghjà, ùn si ne vede stampa.

U Cunsigliu Accademicu Territoriale mai addunitu dipoi 2 anni è mezu.

U CALCC, senza a presenza d'un elettu di l'Esecuttivu, reunitu settimana fà ...

Vi puderia parlà d'altre rivendicazioni, cuncorsu unicu di i professori di e scole, di u ben di nutiziale di Corse Matin, di i corsi gratuiti per e persone maiò ch'ùn esistenu più, tir'avanti è tocca.

Perfine, chì risposte fattive per a muzione vutata à l'unamimità in fin' d'annata 2022 ?

Piantu quì, sapendu ch'ellu ùn ci hè bisognu di spiegavvi ciò ch'è n'aspettemu.

Micca e litanie, o sgiò presidente, di quelle chì ci dumandanu di sperà o di crede.

A Corsica chì ci aspetta è chì ci cura, chere un antru avviu, dopu à cusì longa attesa.

Dui anni sò longhi. I seculi di prima eranu ghjorni ma i ghjorni d'oghje, a sapemu tutti, sò propiu seculi.

A lingua di tutti, a lingua per tutti, moltu più in stu crucivia di i neguziati, in stu cunfrontu spripusitatu d'una rimigna demografica è di l'ambizione cumuna di fà nazione in u Mediterraniu, sta lingua aspetta.

Chì risposta li date stamane ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

2023 / 01/038

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Lingua Corsa

Vi ringraziau pè a vostra quistione. A lingua, a so difesa è a so prumuzione hè una primura maiò chi ci tene à core à tutte è à tutti. Dunque lasceraghju da cantu l'aspettu un pocu stuzzicaghjolu di a vostra quistione, vi cunnoscu, a sò ch'è a fate per stimulammi, ci aghju da risponde nant'à u fondu. Nantu à u fondu hè vera chì tutti quì, tutti quelli chì pensanu à una Corsica chì campi u corsu tutti i ghjorni, tutti quelli chì volenu què è chì s'impegnanu per què pensanu ch'è no ùn ne femu micca abbastanza.

Diceraghju ch'ùn ne feremu mai abbastanza. Ci hè statu un travagliu ch'è statu fattu da 2015 à 2021, erate in situazione di rispunsabilità, erate voi à ammaestrà, sottu à a mo presenza, à cantu à a mo presenza, a pulitica di a lingua, l'avete fatta cun core, perchè a difesa di a lingua hè stata sempre una di e vostre primure maiò, da tanti anni. Emu circatu à cuntinuà inde 'ssu solcu, mudifichendu è migliurendu s'ella hè pussibile ciò ch'è statu fattu perchè hè vera chì i ghjorni chì passanu contanu doppiu o triplice. Allora in corte parolle, à u livellu puliticu glubale, ci hè statu 'ssu raportu d'orientazione, chì cerca, è hè stata rivendicata, à passà da una rivendicazione di cuufficialità, ch'ellu ci vole à mantene è più chè mai, a feremu in seme, pensu, in u quattru di e discussione di Beauvau, passà da una rivendicazione di cuufficialità à una cuufficialità campata ogni ghjornu. Un travagliu hè statu iniziatu, u Cunsigliu esecutivu hà vulsutu chì l'Assemblea di Corsica sia impignata à parà incù u Cunsigliu esecutivu inde 'ssu travagliu, magiurità è opposizione. Tengu à salutà u travagliu chì hè statu fattu, dipoi parechje simane è chì cuntinueghja, da a Cummissione di a Cultura, da a Cummissione di a cultura

cù Muriel Fagni , da a Commissione di u sviluppu economicu presidata da Nadine Nivaggioni, cun parecchie riunioni, a sapete, ci avete qualchì volta participatu, cù assai incontri, pusitivi assai, s'hè trattatu per esempiu di u ciculu di a vita, di a zitellina, di l'aniziani è i capi bianchi, circhendu à passà da una rivendicazione linguistica, ch'è no cuntinuemu à purtà, à una pulitica di a lingua ch'emu messu in ballu durante sei anni, à una vera pulitica linguistica, più ambiziosa è più larga.

Emu cuminciatu à cuncretizà. Allora, di sicuru, pudete sottulineà sò ch'ùn cunvene micca, ma vogliu quantunque ramintà chì di manera concreta, per esempiu emu messu in ballu, micca messu in ballu ma in tutti i casi sustinutu l'azione di Scola corsa per l'insignamentu immersivu. Emu avutu discussione pulitiche nantu à a piazza di l'insignamentu privatu, assuciativu, è a piazza di u corsu inde l'insignamentu publicu, dunque emu dettu è ripetutu ch'ùn si trattava micca di tralascià l'insignamentu publicu pè sustene u privatu ma chì l'associ rispundianu à una dumanda forte, chì ghjera una manera di mostrà ch'è no ci impatruiniamu di a nostra lingua, è attempu cuntinuemu di sicuru à sustene a piazza di l'insignamentu bislinguu è immersivu inde u settore publicu.

Dunque u sustegnu à Scola Corsa incù azione, ancu à u livellu francese, ci vole à ramintà quantunque chì emu avutu u sustegnu di l'Associu di e Regione di Francia, puru s'è no ùn cunsideremu micca a nostra lingua cum'è una lingua regiunale, ci hè oghje, purtata à l'unanimità da e Regione di Francia, una dumanda di mudifica di a Custituzione per ch'ellu sia custituzionalizatu l'insignamentu immersivu. Hè quantunque qualcosa , mi pare, d' impurtante. Emu messu in ballu dinù, a sapete, e Case di a Lingua, chì si sparghjenu inde tuttu u territoriu, sò dimarchje chì mi parenu assai interessante perchè sò purtate da l'attori. Al di là d'esse purtate da l'attori, venenu à fà a dimustrazione chì u corsu ùn hè micca solu un ogettu da amparà, ma hè l'attrazzu per apresi nantu à u mondu. Dunque, una dimarchja nova chì avà hà da sbuccà da quì à pocu, pensu, nantu à un raportu di pruposte chì sarà sottumessu à u dibattitu è à u votu di l'Assemblea di Corsica, è un travagliu chì hà assuciatu tutti l'attori di a lingua è mi pare chì ghjè qualcosa di necessariu è di fundamentale.

Divvi dinù, siate assicuratu, ch'aghju pigliatu l'ingaggiamentu di duppià i crediti di u CPER, hè mantinutu, è saranu sguasi 20 milioni d'eurò messi da a parte di a Cullettività induve ùn ci n'era chè 10 inde u Pianu di prima. Dunque duppiemu i crediti è anu da vene à sustene à tutti quelli chì cercanu à fà campà a lingua. Pè l'affare di a nostra assenza à u CALCC qualchì ghjornu fà, a sapete, hè statu un sbagliu di i servizii di u Retturatu, postu chì ripetenu assai micca sempre tutt' à fattu di manera sana è curretta sò chì si dice in i cunsigli d'amministrazione o à e riunioni, forse sapete chì u Rettore s'hè scusatu, hà dettu chì s'eranu scurdati i so servizii di unepoche d'invitazione, ma u ripresentante di u gruppu magiuritariu, Petr'Antò Filippi, era presente è erate ripresentati ancu voi è ci hè statu un travagliu.

Nantu à u listessu versu, u Cunsigliu accademicu territoriale, hè vera, ùn hè più statu adunitu. Hè statu cunvucatu da quì à pocu è dunque emu da travaglià è pensu di manera generale chì u Rettore hè piuttosto apertu per stà à sente a nostra vulintà è a nostra brama. Aghju da finisce quì dicendu chì a vulintà a scumpartimu, u bisognu ci hè, ci hè u focu à meza casa è oghje a sola strada chì conta hè quella di u niguziatu glubale incù u Statu per sbuccà nantu à a cuufficialità è un statutu di dirittu è inde i fatti.

A ringraziavvi !

N° 2023/O1/037

**Question orale déposée par Petr'Antò
Au nom du groupe « Fà Populu in seme »**

OBJET : Situazione di a filiera pecurina è capruna in Corsica

Sgiò Presidente,

A stonda c'hè no franchemu oghje hè inturbidita da mutazione è scambiamenti prufondi ma dinù da impurtante crise cù cunsequenze pisive pè una sucietà come a nostra.

Benchì a nostra sucetà agro-pasturale si sviluppi è si mudernizeghja pè via di e donne è di l'omi chì tramandanu i nostri sapè fà antichi, oghje l'inflazione generale chì tocca parechji settori economici tocca dinù a nostra agricultura, anzituttu u pastoralisimu chì ripresenta una parte essenziale di a nostra identità, arradicatu à a nostra storia, à i nostri cumbatti è indispensabile à u nostru sviluppu.

A crescita di i prezzi mette l'agricultura ind'è situazione difficile.

Di più, l'effetti di u scambiamentu climaticu è e so cunsequenze rendenu, in Corsica, a situazione ancu più cumplessa pè a filiera.

Sti pochi tempi, parechje cummunicazione ammentanu grande difficoltà scuntrate, trattendu di « a morte di u pastoralisimu » ind'è, è cusì dicenu, « l'indifferenza generale » lasciendu pensà chì i pudere publichi come l'ODARC, ùn sò nè sensibile nè reattivi di pettu à sta problematica.

Sgiò presidente,

Ci pudete dà infurmazione precise inquant'à a situazione di a filiera pecurina è capruna di Corsica è infurmà ci di l'azione messe in piazza da a Cullettività di Corsica è da l'ODARC in sustegnu à sta filiera ?

Monsieur le Président,

La période que nous traversons actuellement est perturbée par des mutations et des changements profonds, ainsi que par des crises importantes aux conséquences lourdes, d'autant plus pour une société comme la nôtre.

Bien que notre société agro-pastorale se développe et se modernise grâce aux femmes et aux hommes qui perpétuent nos savoir-faire ancestraux, aujourd'hui l'inflation générale qui pénalise de nombreux secteurs économiques impacte notre agriculture. Notamment le pastoralisme qui représente une part essentielle de notre identité, indissociable de notre histoire, de nos combats et indispensable à notre développement.

La flambée du coût des intrants place les éleveurs dans une situation difficile.

À cela s'ajoutent les effets du changement climatique et leurs conséquences qui en Corse rendent la situation encore plus complexe pour la filière.

Ces derniers jours, de nombreuses communications font état des grandes difficultés rencontrées mais, au-delà, parlent de « la mort du pastoralisme corse » dans, je cite, « l'indifférence générale », laissant supposer que les pouvoirs publics et notamment l'ODARC, ne sont ni sensibles ni réactifs face à cette problématique.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous donner des informations précises quant à la situation de la filière ovine et caprine en Corse, et nous faire état de l'action déployée par la Collectivité de Corse et l'ODARC en soutien à celle-ci ?

N° 2023/O1/036

Question orale déposée par Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : Chì suluzioni pà u pasturismu pà a Corsica di dumani ?

Sgiò presidenti,

Una sissantina d'anni fà hè natu in Corsica un zittidonu chì da tandu hè crisciutu be è meddu. U cuniscimu tutti, si chjama turisimu è hè in piena forma incù u so amicu l'amori di u soldu faciuli.

Disgraziatamenti à tempu à a so nascita hà cuminciatu à morasini a noscia sucità agropasturali.

A situazioni di l'agricultura è più particularmenti di u pasturismu chì sarà u sughjettu di a noscia dumanda d'oghji impighjurisci. Rigularmenti tutti i gruppi, quì, mosciani a so primura fendu dumandi annant'à l'aiuti d'urgenza.

Ma incù u cambiamentu climaticu, l'impurtazioni di u latti o di a carri d'altrò, a sparizioni di i tarri agriculi à u prufittu di i custruzioni, l'invasioni di u turisimu in i loca innanzi risirvati à i pastori è tanti altri prublemi, l'urgenza duventa a regula pà i pastori. Òn li pudemu lacà spariscia, iddi chi da l'alba à l'abbrucatu, da un capu d'annu à l'altru sudani è soffrini pà fà campà i so animali è i so famiddi è pruducia pà a Corsica

Sgiò presidenti di l'ODARC di sittembri rispundindu à una di i nosci dumandi ci aveti parlatu di l'aiuti privisti è di suluzioni à long'andà chì sariani pussibuli pà middurà a situazioni in u vosciu duminiu di cumpitenzi è sapemu chì ghjust'à puntu in 'ssa sessione hè privistu u studiu di un rapportu annant'à i ricirchi scientifici pà middurà par esempiu a produzioni di l'alimentazioni è di l'animali.

Sapemu chì altri sirvizi è urganisimi travaddani pà truvà suluzioni. Ma ci pari urgenti e più efficaci di metta in sinergia tutti l'uffizi, urganisimi è sirvizi di a noscia cullittività cumpitenti in stu duminiu pà travaddà à fà rinviscira viramenti sta filiera.

Ch'iddi sighini i sirvizi di a furmazioni, l'AUE, l'uffizi di u fundiaru, di l'ambienti è di a biodiversità, l'Uffiziu Udaulicu, a SAFER, u cumitatu di a muntagna corsa, l'urganisimi scientifici è ben intesa l'ODARC.

È di sicura ùn si pò metta in opara un travaddu tamantu senza a partecipazioni attiva di i pastori chì cunoscini i loca, u funziunamentu di l'animali è di a natura e chi so l'eredi di un sapè fà chi veni da i nosci anziani.

Sgiò presidenti, quandu ci mittimu tutti insembru à u travaddu pà cambià u mudellu di sucità attuali è rimetta à u centru di a sucità u pasturismu è l'agricultura chì ci parmittariani à pocu à pocu di ritruvà l'autunumia alimentari chì assistia innanzi è di metta un pocu da cantu stu turismu invasivu chi s'allarga sempri di più ?

Vi ringraziu.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

2023 / O1/037
2023/O1/036

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR
PETR'ANTO FILIPPI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME
ET A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE
CORE IN FRONTE**

Objet : Situazione di a filiera pecurina è capruna in Corsica / Chi suluzioni pà u pasturismu pà Corsica di dumani

A ringrazià vi Petr'Antò è Marie-Claude, per e vostre dumande.

Per risponde à a prima questione,

A sapete, e problematiche scontre dà i capraghji è i pecuraghji, sò à u centru di e nostre preoccupazione.

Il y a un an, j'ai alerté les représentants de la filière, sur les impacts de la crise due à la guerre en Ukraine, amplifiés par le changement climatique et la sécheresse de l'été dernier.

Le manque de résilience de nos élevages face à l'augmentation du coût des intrants et notamment de l'alimentation du cheptel, ainsi que la diminution de la ressource spontanée, laissaient présager la crise actuelle.

A cela, s'ajoute un manque de méthode de travail entre tous les acteurs de cette filière et ce, malgré le soutien de près de 2 millions d'euros annuels dédiés au développement d'actions collectives dans le cadre du plan ambitieux cofinancé par l'Etat et la CdC et permettant de financer 40 salariés à temps complet pour les mener.

Dans ce cadre, une réunion s'est tenue la semaine dernière avec l'Ilocc, Casgiu Casanu et l'ODARC pour travailler sur cinq thématiques à savoir l'autonomie alimentaire des exploitations, l'accompagnement technique des éleveurs, la modernisation des exploitations, la professionnalisation des exploitants et la commercialisation. Ces orientations permettront notamment à l'ODARC de définir dans le cadre du PSN Corse, les mesures les mieux adaptées de soutien et d'accompagnement des élevages ovin et caprin.

Toutefois, la Collectivité de Corse par l'intermédiaire de l'ODARC a déjà pris un certain nombre de dispositions.

Au-delà du plan conséquent de modernisation des outils de traite avec près de 4,7M€ financés aux éleveurs pour acquérir une machine à traire à hauteur de 80% de subvention avec une simplification importante dans le montage du dossier, l'ODARC a, depuis 2019, engagé des actions concrètes en faveur de la filière ovine et caprine de Corse. Par exemple, les taux d'aide ont été majorés de 10% afin de permettre de financer les bâtiments d'élevage et de transformation à 60% pour les éleveurs ovins aînés et 70% pour les jeunes agriculteurs. Par ailleurs, les éleveurs caprins de race corse bénéficient du taux maximum d'intervention pour leurs projets, à savoir 70% pour les aînés et 80% d'aide pour les JA. Le doublement de l'aide ovine/caprine du 1^{er} pilier de la PAC a été négociée avec l'Etat et obtenue pour les éleveurs en AOP Brocciu. Cette avancée importante va contribuer à augmenter le revenu des éleveurs.

Par ailleurs, conscient des difficultés rencontrées par la race caprine corse et à la demande de l'Associu di i capraghji corsi, l'ODARC a embauché deux techniciens afin d'assurer l'animation de la filière, la mise en place du schéma de sélection de la race et l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation et le développement de leurs exploitations. Ainsi, plus de 113 diagnostics d'exploitations sur les 180 existantes, ont été réalisés, permettant de dresser un premier état des lieux de la filière caprine et notamment du cheptel par rapport au standard de la race corse. De plus, une homogénéisation du contrôle laitier officiel a été mis en place et le haras de boucs a été relancé en 2020 permettant chaque année d'élever 25 boucs sélectionnés puis de les distribuer notamment aux jeunes agriculteurs. Un travail sur l'IGP « caprettu di Corsica » a également été initié pour améliorer nos connaissances nutritionnelles du produit et ses caractéristiques organoleptiques.

De surcroît, plusieurs dispositifs ont été mis en place en faveur de la filière ovine-caprine ces derniers mois.

Tout d'abord, face à la crise déclenchée par la guerre en Ukraine, une aide exceptionnelle de 2,5M€ a été octroyée aux éleveurs pour diminuer l'impact de l'augmentation des intrants sur la trésorerie des exploitations. Sur cette enveloppe, j'ai souhaité prioriser la filière ovine-caprine et dédier 1,2M€, choix que les autres filières m'ont reproché, mais choix que j'assume parfaitement et qui a permis d'allouer 65€ par UGB aux éleveurs ovin-caprin.

En parallèle, un plan d'investissement exceptionnel d'amélioration de la gestion des ressources pastorales de 6,5M€ a été mis en place en 2022, avec un financement à hauteur de 70% voire 75% pour les JA, de machines-outils comme des tracteurs même à chenilles, équipés de gyrobroyeurs mais également de mini pelles, permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux et ce, sur le Fonds de relance européens FEADER EURI. Ce dispositif, par le soutien à des équipements appropriés, visait à encourager la reconquête pastorale par une gestion raisonnée des parcours herbacés et ligneux.

Enfin, un plan de soutien à la mise en place de cultures protéiques a été lancé en septembre 2022, avec une enveloppe de plus d'1M€. Ce dispositif, financé par des fonds européens, permet de prendre en compte jusqu'à 75% des coûts de mise en culture d'une surface comprenant des légumineuses fourragères et ainsi, de renforcer l'autonomie alimentaire et d'assurer la pérennité économique des exploitations.

En matière de recherche, un Comité Scientifique et Technique dédié à la transformation fromagère fermière a été mis en place par l'ODARC en coopération avec l'ILOCC, Casgiu Casanu, l'INRAE, l'Università di Corsica, les Chambres d'agriculture, le Campus AgriCorsica Rizzanesi-Sartè, le Syndicat AOP Brocciu et l'Institut de l'élevage. Ce comité a défini des thématiques de recherche qui visent notamment à déterminer les éléments de typicité des fromages fermiers corse afin de défendre les modes de production traditionnels : race corse, pastoralisme, lait cru, etc. Des premiers travaux relatifs à la détermination de critères de typicité des fromages Venachese et Sartinesu ont d'ores et déjà été engagés en 2023.

Un premier essai d'évaluation de la capacité d'ingestion de la brebis Corse a également été mené en 2022 au sein de la Station Expérimentale d'Altiani afin de vérifier que les équations actuelles établies sur des brebis de races Lacaune, Manchega et Latxa sont adaptées à la race corse. Cette expérimentation sera poursuivie sur 2023 pour consolider les résultats et le cas échéant, proposer des équations mieux adaptées.

Dans le cadre de la nouvelle programmation, des pistes d'amélioration pour l'accompagnement des exploitations sont également à l'étude au sein de l'ODARC.

Bien évidemment, la filière ovine et caprine de Corse restera une priorité dans le cadre des nouveaux dispositifs et bénéficiera des taux les plus élevés possibles afin de poursuivre les efforts de modernisation et de structuration engagés. L'objectif est de limiter au maximum la pénibilité du travail des éleveurs mais également d'inscrire les exploitations dans la trajectoire indispensable de la diminution de la dépendance aux intrants et vers une plus grande autonomie alimentaire des cheptels qu'ils soient de plaine ou de montagne.

Parmi les dispositifs à l'étude et même s'ils ne concernent pas spécifiquement la filière ovine-caprine, celui du portage par l'ODARC d'opérations groupées d'amélioration et d'aménagement des terres semble particulièrement intéressant. En effet, l'objectif serait que l'ODARC, à l'instar de ce que faisait la SOMIVAC, effectue pour le compte de tiers, les travaux préliminaires à la mise en valeur (pistes, clôtures, démaquisage) en apportant, pour le compte des bénéficiaires, l'ingénierie financière et les moyens techniques susceptibles d'accélérer le démarrage ou la consolidation des exploitations agricoles. Ce dispositif nécessite une expertise juridique qui est en cours au sein de l'Office.

L'ODARC recherche également dans le cadre de la prochaine PAC, des solutions pour faciliter l'accompagnement financier des exploitations qui souhaitent investir et se structurer comme la possibilité de cessions de créances ou d'avances sur investissements afin de proposer un panel d'outils financiers sécurisés, correspondant aux besoins selon les secteurs et répondant le mieux à l'effet levier recherché de la subvention.

Une politique « projet » autour d'exploitations pilotes et le développement de structures « modèles » est également envisagé pour la filière ovine et caprine. L'objectif serait d'accompagner de manière personnalisée quelques exploitations en associant le soutien financier d'un projet de modernisation adapté aux besoins, à celui d'un accompagnement technique, économique et sanitaire coordonné et sur-mesure.

Enfin, le projet de pôles petits ruminants sur U Viscuvatu doit pouvoir être finalisé ces prochains mois dans le cadre des financements du PTIC et la maîtrise d'œuvre attribuée avant la fin de l'année. En parallèle, une étude sur l'abattage à la ferme a été financée par le Comité de Massif à la demande de Casgiu Casanu.

Comme vous le voyez, en tant que président de l'ODARC mais également et avant toute chose, en tant qu'éleveur, l'avenir de la filière ovine-caprine de Corse me tient particulièrement à cœur et me préoccupe quotidiennement. Il ne se passe pas un jour sans que le sujet soit abordé, avec mes équipes bien sûr, mais également avec tous les acteurs. Je ne vous cache pas que parfois, je nous sens désarmés car malgré tous nos efforts, financiers d'abord et vous l'avez vu, ils sont importants, mais également notre militantisme et notre implication, les résultats ne sont pas à la hauteur.

Cette réflexion, je l'ai partagée la semaine dernière avec l'interprofession et l'association Casgiu Casanu. Nous avons validé ensemble, un programme de travail qui doit permettre de tracer des orientations claires et ce, pour les deux modèles co-existants : un modèle plutôt de plaine, caractérisé par des éleveurs apporteurs et un modèle de l'intérieur porté majoritairement par des transformateurs fermiers. Ces 2 modèles répondent à des trajectoires différentes et à des besoins de développement différents qu'il convient de pouvoir prendre en compte si nous voulons faire évoluer la situation de cette filière.

En même temps, il ne s'agit pas de suréquiper les exploitations de plaine avec des coûts d'investissement pharaoniques qui viendraient impacter leur rentabilité et les transformer en ferme productiviste où, in fine, la race corse et le modèle agro-pastoral pourraient être remis en cause. De même, il ne s'agit pas de faire évoluer en cueilleurs les exploitants de montagne en les rendant totalement tributaires des éléments extérieurs et en les transformant en faire-valoir d'un pastoralisme perdu.

Il faut donc trouver les moyens de sécuriser ces exploitations selon leurs différences, en fonction de leurs atouts et de leurs contraintes afin de les inscrire sur une trajectoire vertueuse.

Dopu, per risponde à Marie-Claude Branca,

Sapete a mo passione è u m'impegnu pè 'ssu sugettu è ci vulerebbe assai più chè una quistione urale pè pudè parlane cum'ellu ci vole.

Pensu chè nò simu tutti d'accunsentu : l'agricultura hè un puntellu maiò di ciò chè no simu, di ciò chè no vulemu firmà, è sopr'atuttu, di ciò chè no vulemu lascia à i nostri figlioli è figliulini ; à quelli à vene. E per ghjunghje à salvà a nostra agricultura, ci vole à rimettela à u centru di u sviluppu di a Corsica.

Ghjè cù 'ssu sognu ch'aghju accettatu d'esse presidente di l'ODARC è ghjè per 'ssu sognu ch'ò vi possu assicurà di a mo determinazione tutale.

'Ssu travagliu, avemu cuminciatu à fallu dinò cù tutti i consiglieri esecutivi, cù tutti l'uffizii è agenze, dà fà chi u sviluppu di l'internu è a valorisazione di l'agricultura sianu à u centru di tutte e nostre pulitiche. Sicura chì ci vole u tempu è ch'ellu ci piacerebbe d'andà di più in furia.

Ghjè una sucetà sana ch'ellu ci vole à ripensà, à avvià. Mà puru, avanzemu digià à nantà 'ssu caminu.

Alors, nos objectifs majeurs quels sont-ils ?

- L'autonomie alimentaire : pour sortir de la dépendance et tendre vers une véritable agriculture de production, de qualité, et garantissant une plus-value économique importante pour nos producteurs, à un prix accessible pour l'ensemble des Corses,
- Le développement des circuits courts : et vous parlez de tourisme à juste titre, nous travaillons avec la Présidente de l'ATC, notamment pour permettre à nos agriculteurs de reconquérir le marché alimentaire touristique, par le biais de la mise en valeur des circuits courts.

- Le tourisme durable, déconcentré à la fois temporellement et géographiquement pour diminuer les phénomènes de sur-fréquentation, préserver notre environnement et mieux répartir la richesse qui en découle.
- La lutte contre la spéculation foncière : historiquement, l'agriculture, de par son occupation des espaces, a permis de préserver de nombreuses terres qui auraient pu être en proie aux phénomènes spéculatifs. Elle doit continuer à jouer ce rôle-là, et nous devons l'accentuer, notamment par la remise en production des terres et la mobilisation du fonds foncier.

Pour répondre à ces objectifs généraux mais essentiels, nous travaillons quotidiennement, en transversalité.

- Nous aurons à en parler très bientôt dans le cadre de la révision du PADDUC.
- Nous aurons à en parler très bientôt, lorsque le Président de l'Office de l'Environnement nous présentera ses nouvelles propositions relatives à la gestion de la surfréquentation.
- Nous en avons parlé il y a quelques jours à Corti lors du séminaire sur les estives, organisé par le Comité de Massif.
- Nous en parlons régulièrement, lorsque nous siégeons à la SAFER ou en CTPENAF, pour faire valoir nos positions qui sont celles qui ont été historiquement défendues par le mouvement national et c'est dans cette lignée que nous inscrivons nos actions.

Per finisce, ùn vi puderaghju micca parlà di tuttu, è ci vulerà à truvà un mumentu per presentà vi tutte e nostre azzione. Mà v'assicurgu oghje di a determinazione di u Presidente è di tutti i consiglieri esecutivi, per fà di l'agricultura un puntellu maiò di u sviluppu ammaistratu chè nò vulemu.

A ringrazià vi.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 27 È 28 D'APIRLE DI U 2023
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

N° 2023/O1/031

Question orale déposée par Catherine COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »

OBJET : Lutter contre le décrochage scolaire en faisant de la Corse un « territoire éducatif rural »

Monsieur le Président,

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité qui oblige État et Collectivité à agir de façon partenariale tant les causes identifiées sont multiples et recourent des compétences appartenant à l'un ou l'autre échelon : manque de motivation de l'élève, encadrement familial insuffisant, problèmes personnels, précarité et mobilité. Sans oublier l'illectronisme qui isole davantage encore et que le déploiement de la fibre est censé conjurer.

Le rectorat n'est pas en mesure de couvrir toutes les dimensions sans empiéter sur les prérogatives territoriales. Il faut intégrer que la lutte contre le décrochage constitue un enjeu majeur humain, social et économique auquel nous devons participer pour réduire les inégalités concernant l'accès au savoir tout en élevant le niveau de qualification et de compétences de l'ensemble de la population scolarisée.

Il existe en Corse une mission de lutte contre le décrochage scolaire qui s'adresse à l'ensemble des élèves de plus de 16 ans sortis depuis moins d'un an d'un établissement scolaire, sans solution de poursuite d'études ou sans possibilité d'insertion professionnelle immédiate, ou scolarisés et en situation ou en risque de rupture scolaire, absentéistes, souhaitant abandonner leurs études.

Il a été établi qu'en milieu rural, cette catégorie de jeunes n'a plus accès aux cars scolaires alors même que cette absence de mobilité nuit à leur réinsertion et à la

restauration du lien scolaire. S'agissant d'une compétence propre de la Collectivité, je souhaiterais savoir Monsieur le Président si on peut envisager une prise en charge au même titre que les lycéens pour les jeunes concernés dont la situation de décrochage scolaire fait l'objet d'un suivi par la mission dédiée ?

Dans le même ordre d'idée, la loi n 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a confié aux régions, en lien avec les autorités académiques, la mise en œuvre et la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou sans un niveau de qualification suffisant. Pourriez-vous nous dire comment ça s'est traduit concrètement chez nous et s'il vous paraît envisageable de financer des référents décrochage scolaire en partenariat avec le rectorat ?

Enfin, un dispositif expérimental appelé « Territoires éducatifs ruraux » a été créé en 2021. Il vise à créer des coopérations entre les différents acteurs (élus locaux, services académiques, associations, etc.) afin de développer l'ambition scolaire et la mobilité. D'abord expérimenté dans trois académies, il a été étendu à sept autres académies. Il était question de l'étendre à tous les départements ruraux pour renforcer les alliances éducatives. La Corse s'y prêtant pleinement, peut-on se positionner ou du moins étudier la question avec les services académiques ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

2023 / 01/031

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : lutter contre le décrochage scolaire en faisant de la Corse un « territoire éducatif rural »

Cara Cunsigliera,

Je vous remercie pour votre question,

La loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a confié à la Collectivité de Corse un rôle stratégique dans différents domaines comme l'orientation professionnelle, la mise en place du conseil en évolution professionnelle, l'organisation d'un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) mais également la coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire.

Ainsi, la Collectivité de Corse coordonne, en lien avec les autorités académiques, les actions de prise en charge des jeunes décrocheurs. Ces derniers sont accompagnés de la manière suivante :

- les jeunes décrocheurs sont repérés par leurs établissements et transmis informatiquement à l'Éducation nationale ;
- le système informatique de l'Éducation nationale (SIEI) après vérification, établit une liste nominative des décrocheurs pour la Corse ;

- la liste des décrocheurs est envoyée sur une plateforme virtuelle de travail commun entre les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et les missions locales.
- les services de l'académie de Corse effectuent une nouvelle vérification et transmettent la liste consolidée aux missions locales par territoire.
- Les décrocheurs sont contactés par les structures, un suivi personnalisé leur est proposé à travers un accompagnement et des solutions (emploi, formation, apprentissage...).

La conduite de cette politique partenariale et collective se structure autour des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), qui constituent l'outil de coordination de l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur les phases de repérage, d'accompagnement et de suivi des jeunes.

Aujourd'hui, afin d'être le plus efficace possible et dans l'objectif de remédier à certaines difficultés, la Collectivité de Corse souhaite impulser une nouvelle dynamique afin de proposer une nouvelle stratégie de prise en charge plus efficace des décrocheurs scolaires.

Les pistes actuelles de travail mises en évidence sont les suivantes :

- étudier la faisabilité d'un outil territorial de recensement et de suivi des décrocheurs permettant de pallier les insuffisances de la liste nationale ;
- réorganiser le travail de repérage en élargissant la vérification de la liste nationale aux autres acteurs du décrochage (compétence dévolue au Président du Conseil exécutif de Corse) afin d'aboutir à une liste partagée, plus fiable et plus complète. ;
- améliorer le travail de suivi des décrocheurs par la mise en place d'un service bien identifié composé d'assistants de plates-formes, chargé du suivi personnalisé de chaque décrocheur jusqu'à ce que sa situation soit stabilisée ;
- apporter un soutien aux projets dans le rural aux accompagnements scolaires et périscolaires ;
- apporter un soutien aux projets d'accompagnement et de préparation des élèves à l'entrée à l'Université.

Le travail et la réflexion en cours menée par les services de la Collectivité et l'ensemble des partenaires impliqués pourraient ainsi déboucher sur une nouvelle contractualisation s'articulant autour de 3 axes :

1. la prévention du décrochage ;
2. le repérage des décrocheurs ;
3. la remédiation.

Le dispositif expérimental « *territoires éducatif ruraux* » mis en place par l'Éducation nationale et visant à mettre en synergie les acteurs d'un bassin de vie (un collège et les écoles du bassin de recrutement) autour d'un projet éducatif est observée dans le cadre de la réflexion menée. À ce jour, les difficultés à fédérer et à mobiliser, le manque de temps et de moyens, une difficile gouvernance nécessitent sans doute d'attendre une évaluation plus fine de ce dispositif de lutte contre les inégalités territoriales.

Sans ignorer cette initiative, il apparaît aujourd'hui nécessaire de structurer globalement notre action pour la jeunesse, permettant *de facto* de lutter contre le décrochage scolaire.

Il s'agit donc de renouveler la stratégie de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi, avec l'ensemble de nos partenaires et de façon transversale :

- d'améliorer la prise en charge des élèves dans les territoires en situation d'isolement géographique ou de déclin démographique ;
- d'accompagner le développement de l'attractivité des territoires en lien avec l'école par des mesures visant à élever le niveau général des élèves ;
- d'encourager et faciliter leur ambition et leur mobilité ;
- de garantir à tous les jeunes dont les ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur propre avenir.

Ce travail déjà initié et présenté dans le cadre du Pattu per a Ghjuventù ,sous le pilotage de ma collègue Conseillère exécutive Lauda Guidicelli Sbraggia, a vocation à être amélioré et amplifié dans les mois à venir.

Je vous remercie.

N° 2023/O1/039

Question orale déposée par M. Pierre POLI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : Moyens de lutte contre les incendies

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

En juillet dernier, nous déposons une motion visant à obtenir davantage de moyens permettant d'améliorer la lutte contre les incendies.

La lutte contre les incendies étant, je le rappelle, un enjeu majeur du présent et de l'avenir. Réchauffement et changements climatiques aidants, avec des phénomènes incendiaires qui frappent plus souvent et à des périodes toujours plus étalées, y compris très éloignées de la saison estivale mais aussi des phénomènes importants de sécheresse qui interviennent toujours plus tôt.

Cette motion, si elle n'a finalement pas été présentée et votée devant notre Assemblée, a permis de poser le sujet sur la table et a débouché sur la tenue de commissions thématiques dédiées.

Nous nous réjouissons d'ailleurs des avancées et de la mise en synergie avérées concernant le volet préventif de la lutte contre les incendies mais aussi du développement de la formation des professionnels.

Malheureusement, la prévention n'est, en la matière, que la partie d'un tout et il nous faut considérer qu'elle ne saurait être l'unique réponse à la problématique. L'autre partie essentielle étant la dotation en moyens techniques efficaces de lutte sur le terrain.

Il est entendu que cette amélioration de la dotation ne peut essentiellement se faire que par le biais de discussions et négociations avec l'Etat et l'Europe, que ce soit au niveau de l'affectation de crédits ou de la mise à disposition d'une flotte de véhicules aériens.

Au-delà de l'action de nos députés, qui ont travaillé sur la problématique et obtenu certains résultats, quelles démarches ont été entreprises, que ce soit auprès de l'Etat ou de l'Europe, en vue d'une amélioration de la dotation de la Corse en termes de moyens de lutte contre les incendies ?

A l'approche de la saison estivale, sommes-nous assurés de pouvoir faire face à toute éventualité d'épisode incendiaire sur notre territoire ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

2023 / 01/039

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE
POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Moyens de lutte contre les incendies

Cher Monsieur Poli,

En préambule, je rappelle que c'est une question récurrente, celle de la lutte contre les feux de forêt, celle du risque incendie qui revient régulièrement dans l'hémicycle tous les 6 mois, 2 questions au mois de juillet 2022 en avant de la saison par le groupe Avanzemu et Core In Fronte, en novembre 2022, également par le groupe U Soffiu Novu. Et donc aujourd'hui également une motion. Vous l'avez rappelé sur proposition du Conseil exécutif et de son Président, cette thématique a donné lieu à un travail dans le cadre de la commission présidée par Nadine Nivaggioni, un travail conséquent qui produira très bientôt ses effets, il y aura fin juin une restitution de ce travail qui a permis l'audition très large de l'ensemble des acteurs.

Une question qui traduit aussi bien sûr, une inquiétude des élus si l'on en juge par les questions et les motions qui ont été déposées, mais aussi de la population, et qui est pleinement justifiée. Vous l'avez également rappelé, à la fois par la problématique du réchauffement climatique et par les épisodes de sécheresse qui reviennent régulièrement, on pense à la saison dernière, avec les risques que ça se reproduise cette année, ou très certainement dans les années à venir.

C'est aussi une question récurrente, parce qu'elle traduit à la fois l'importance mais aussi la complexité et la prégnance de cette problématique du risque incendie. Cela fait d'ailleurs, et je parle sous le contrôle des deux présidents des SIS, Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni, l'objet de débats réguliers

en Conseil d'administration et vous le savez, notre stratégie, vous la connaissez, elle s'appuie sur 2 axes qui sont, à notre sens, indissociables :

- Le premier étant la prévention des incendies en amont, elle est indispensable,
- Le deuxième, la lutte contre le feu qui est nécessaire en dernier recours et une action, le plus rapidement possible dès la naissance du feu, d'où la nécessité d'avoir une présence accrue sur le terrain.

La question de la prévention doit être mieux intégrée dans toutes nos politiques publiques, il y a eu d'ailleurs récemment la tenue d'une journée de sensibilisation dans le cadre du projet Goliath que la Collectivité de Corse accompagne, un projet de recherche porté par l'université, qui essaie de faire le lien entre la problématique de la prévention des incendies et l'aménagement du territoire.

Une prévention des incendies et des risques qui doit être mieux intégrée dans des questions d'urbanisme, par exemple, en limitant les constructions en discontinuité. Et notamment dans les zones exposées au risque incendie, la nécessité aussi non pas d'une déprise mais d'une reprise agricole, notamment à proximité de nos villages, pour diminuer la masse de combustible.

La question d'une meilleure gestion de la forêt, de la valorisation du bois énergie, pour réduire la masse de bois dans nos forêts, et enfin, un meilleur accompagnement des collectivités, notamment des communes et des intercommunalités dans l'exercice de leurs compétences. Je pense à la DFCI, ou encore aux obligations légales de débroussaillage. On aura l'occasion d'en reparler puisqu'il y a des commissions qui sont dédiées, ainsi que des assises du bois et de la forêt qui se tiendront en juillet prochain.

Rappeler simplement une expérience qui est intéressante, celle dans le Fium'Orbu-Castellu qui a permis d'aller dans des zones cartographiées par l'université comme des zones à risques. Au-delà des obligations légales de débroussaillage, et notamment grâce à l'intervention des forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse dans ces zones-là, les OLD ayant été assurées par les particuliers, voire par les communes, et j'en sais quelque chose puisque pour la commune d'U Petrosu, 6000€ ont été mobilisés pour faire respecter ces OLD par l'intervention d'un prestataire externe.

Vous l'avez dit, la prévention, ce sont aussi des moyens techniques, mais avant tout des moyens humains avec la présence d'hommes sur le terrain, 450 personnes auxquelles je veux rendre hommage aussi en ce début de saison des feux au sein des deux SIS.

40 patrouilles de ForSap de la Collectivité de Corse, donc des forestiers sapeurs et aussi des conventions d'objectifs et de moyens avec des moyens très importants qui sont mobilisés par la Collectivité de Corse, 50 M d'euros en fonctionnement, 10 M d'euros en investissement tous les ans, avec des ratios qui augmentent d'année en année.

La sécurité et la lutte contre les risques incendies n'a pas de prix, mais elle a aujourd'hui un coût qui est de plus en plus difficile à assumer par notre Collectivité ; et également des partenariats importants avec un certain nombre d'acteurs pour renforcer la présence sur le terrain : l'ONF, la chambre d'agriculture, les chemins de fer, les services de l'État et de la collectivité de Corse, pour ne citer qu'eux.

Sur la question de la lutte contre le feu, je crois qu'elle constitue l'objet essentiel de votre question.

Premièrement, sur les moyens aériens prévus pour la saison estivale, ils vont être à peu près similaires à ceux de l'an dernier avec 2 canadiens basés à Ajaccio, un hélicoptère bombardier d'eau sur Corti, une négociation est en cours avec les services de l'État pour le positionnement d'un hélicoptère supplémentaire sur Corti.

On devrait avoir un retour dans les prochaines semaines sur la présence de cet équipement supplémentaire.

Parmi les perspectives, on peut citer :

- Premièrement, les pactes capacitaires, c'est un dispositif qui a été initié en 2019 qui a été confirmé par la loi Matras en 2021 et consolidé davantage par Emmanuel Macron lors de son discours en octobre 2022. Donc là encore, le Conseil exécutif, les présidents des SIS, et les services se sont mobilisés pour essayer d'aboutir à des conventions entre les SIS et l'État. Ces pactes capacitaires permettent de renforcer les moyens, notamment les moyens lourds, les engins, les véhicules qui pourraient être mis à disposition des SIS pour lutter contre les incendies avec des taux d'intervention de l'État à hauteur de 70%, le reste à charge pour les SIS et pour la Collectivité de Corse serait de 30%. Cela reste quand même important, mais nous y travaillons et on aura l'occasion d'en rediscuter prochainement.
- Deuxièmement, c'est le travail en cours pour disposer d'une flotte aérienne basée en Corse qui aurait un rayonnement sur l'ensemble des pays méditerranéens qui pourrait intervenir en Sardaigne, bien sûr, en Italie, en Espagne, au Portugal, voire même en Grèce. Vous l'avez rappelé, le travail de nos députés, de l'ensemble des députés qui se sont mobilisés sur cette question. Je pense par exemple à l'amendement de Jean-Félix Acquaviva dans le cadre de la loi LOPMI et qui permet de renforcer la coopération transfrontalière entre la Corse et la Sardaigne sur ces questions-là. Mais les initiatives de tous les autres députés également en la matière, vont nous permettre, je l'espère, d'avancer. Et le président de l'exécutif a interpellé le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin sur ces questions-là, à la fois de l'accompagnement des SIS, mais également des moyens dont nous devons disposer sur le territoire lors de ses venues et dans le cadre du processus en cours, et j'espère que cette question pourra revenir à l'ordre du jour. Mais également des incendies qui augmentent dans le temps, on parle plus de saison estivale, les plus grandes superficies brûlées ces dernières années l'ont été en hiver.

Donc aujourd'hui, malheureusement, rien ne peut garantir la suffisance des moyens, quels qu'il soit, pour lutter contre ces catastrophes naturelles d'une ampleur exceptionnelle, ce qu'on appelle les méga-feux.

On va être obligé de continuer à s'appuyer sur nos 2 piliers qui, jusqu'à maintenant, fort heureusement à la fois par chance mais aussi par expérience, ont permis de contenir ces événements exceptionnels mais malheureusement, encore une fois, rien ne nous garantit qu'on échappera totalement à une catastrophe naturelle lors de cette saison là et je remercie l'ensemble des personnels et des services qui sont mobilisés à plein temps sur ces questions-là dès aujourd'hui.

Je vous remercie.

N° 2023/O1/034

Question orale déposée par Véronique PIETRI
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : **Un annu dopu, à chì ne simu di u travaddu di u Cumitatu Corsu-Sardu nant' à a quistioni di i basi è esercizii militari in Corsica è in Sardegna ?**

Torna una volta, a Sardegna hè ughjettu di manovri d'asarcizi militari internaziunali, incù a partecipazioni di parechji paesi sott' à l'ordini di l'OTAN.

Sti simulazioni di guerra si facini incù a prisenza fisica di 6000 militari, 41 unità navali, mezi aeri è elicotteri, automobili...

À tempu impurtanti spazi tarritorialli è marini diventan' impediti comu a zona di Teulada à Costa Rei. Si tratta di un mesi è mezu di prisenz' attiva militari.

Si capisci chì sti manovri sò di leia incù u cunflittu chì upponi à i porti di l'Europa, l'Ukrania à a Russia.

Un annu fà, v'emu dumandatu nant' à u listessu sughjettu, tinendu contu di a leia storica è naturali trà Corsica è Sardegna, è a missa in ballu in l'annu 2016 di u Cumitatu Corsu Sardu, di circà una pusizioni cumuna di principiu par u ricusu di a guerra è l'usu di i nosci isuli comu basi militari.

Tandu ci aveti rispostu chì c'era una vulintà di rilancià a cuuperazioni tra i nosci dui isuli è aveti fattu cunoscia u vosciu accordu par parlà in stu quadru di u sughjettu di l'asercizi militari.

Sapeti bè ch'idda sighi in Sardegna è in Corsica i basi militari ponini quistioni e prublemi ch'idda sighi à u niveddu puliticu, economicu, ecologicu, fundiaru è di a saluta.

Par contu nosciu, emu chjaramenti dittu innò à sta pulitica autoritaria chì pidda in ustaghji i nosci tarritori à tempu chì si ricusa u drittu di scedda da par iddi u so avvena comu populi.

Vi punimu oghji sta dumanda :

Postu chì un ci hè piu periodi «Covid», par suspenda i nosci attività esterni, à chi ne siti di u Cumitatu Corsu Sardu è di u so travaddu? Quali so stati i vosci analisi e pruposti in stu quadru? À chi ne siti di a pusizioni nant' à i basi militari ?

Ramintemu chì simu, quì, urganisazioni patriottichi chì da mesi è anni piddani pusizioni nant'à prisenza di sti basi o u costu di sti basi.

Saria ora chì a Culletività di Corsica fessi senta a so voci, in u sensu di a paci è di l'intaressi cumuni.

À ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

2023 / 01/034

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Un annu dopu, à chi ne simu di u travaddu di u Cumitatu Corsu-Sardu nant' à a quistioni di i basi è esercizi militari in Corsica è in Sardegna.

Vi ringraziu, sceglieraghju u francese, u corsu piuttostu.

Per falla in furia, prima pè e nostre rilazione partendu da u generale à u particolare. E nostre rilazione glubale cù a Sardegna, hè vera, sò state suspese dipoi l'affare di u Covid.

Hè vera dinù chì puliticamente era più lindu è più faciule qualchì anni fà, ci era una vulintà pulitica, chì esiste sempre oghje, ma forse chì a situazione pulitica interna à a Sardegna ùn hà micca permessu di ristabilisce e nostre rilazione à u livellu chì ghjera u soiu nanzu à u Covid.

Ci vole à sapè dinù, forse a sapete, chì ci sò l'elezzione regiunale in Sardegna da quì à a fine di l'annata, dunque sò digià sguasi in campagna, cù una situazione pulitica interna chì hè assai cumplessa è dunque diceraghju chì u governu sardu è l'assemblea sarda anu forse pocu tempu à cunsacrà à e nostre rilazione istituzionale, a rigretu, ma pensu chi a vulintà hè sempre scumpartuta è di tutta manera, ch'è no a volimu o nò, ci vole à guardà ver di a Sardegna è ci vole chì a Sardegna guardi ver di a Corsica, perchè, l'avemu detta, è ripetuta, simu duie isule surelle è dui populi fratelli.

Travagliemu di modu regulare incù u governu di u presidente Solinas, è a so aghjunta, per esempiu nantu à l'affari di i trasporti aerei è marittimi, sugetti di primura maiò, è travagliemu di manera più generale pè ristabilisce e nostre rilazione.

Per ciò chì tocca à u parlamentu corsosardu tuccherà à a Presidente di l'Assemblea di l'Assemblea di Corsica à vede cù u so omologu s'ellu ci hè una pussibilità di scuntracci prima di l'elezione, sarà difficile, è per contu meiu averaghju forse un incontru, sia in Corsica, sia in Sardegna, incù u Presidente Solinas è a so aghjunta.

Per l'affare di l'esercizii militari, tengu à ramintà chì ùn ci vole micca à cunfonde l'azione di i movimenti di l'associ, azione pulitiche è popolare, è a pusizione di l'istituzione. Per ciò chì tocca à l'istituzione, da ramintà dinù chì e rilazione internaziunale sò u core di a cumpetenza di i Stati è chì a nostra voce, ch'è no a volimu o micca, hè di pocu pesu quand'ellu si tratta di l'interessi geustrategichi à u livellu di l'Europa o à u livellu internaziunale di u mondu.

Cuntuemu di sicuru à prumove l'idea di u Mediterraniu, spaziu di cuuperazione è di sulidarità, di fratellanza, ind'una logica di pace è iss'idea a prumuvimu à traversu l'inseme di e nostre rilazione auropee, mediterranee è internaziunale.

Per ciò chì tocca di manera più precisa à l'esercizii chì ci hè statu, ci vole à ramintà dinù chì sò exercizii di l'OTAN chì venenu à sustene l'aiutu puru militare à l'Ucraina. Ùn pudemu miocca attempu difende l'Ucraina è vene à criticà l'esercizii chì sò urganizati pè ramintà à a Russia ch'ella ùn pò micca fà n'importa chè à u livellu di u Dirittu internaziunale.

Al di là di què, eiu pensu chì u prublema di fondu pè a Sardegna, ramintemu chì sò 35000 ettari di a terra sarda cuncernati da 'sse impiantazione, è dinù chì ùn ci hè più presenza americana, sò solu e forze taliane chì sò presente nantu à u Territoriu sardu.

Per ciò chì tocca à a Corsica ci hè, hè vera, l'affare di a basa di Sulinzara, di Vintisari, chì ghjè un attrazzu impurtante assai pè a Francia è a so azione internaziunale, puru per raportu à l'Africa. Dunque l'emu digià detta è a ripetutu quì ; ci vole ch'è no parlimu cù a Sardegna di a nostra pusizione cumuna è ci vole ch'è no parlimu noi, à l'Assemblea di Corsica di e cunsequenze ch'è no tiremu pghje di a presenza di a basa militare di Vintisari. Si sà ch'ùn hè micca valorizata abbastanza pè a Corsica, pè a Cullettività chì ripresenta a Corsica, puru pè e cumune è i rughjoni cuncernati è sapete, l'avia detta, chì aghju ingagiatu un studiu per avè attempu i vantaghji è l'incunvinienti di 'ssa basa, ch'è no possimu avè, spergu, una pusizione scumpartuta è argumentata quand'ellu si tratterà di fà u bilanciu trà ciò ch'ella costa a Corsica à a Francia è ciò ch'ella pò purtà, ciò ch'ella pò ripresentà, cumpresa a presenza di 'ssa Basa militare.



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 27 È 28 D'APRILE DI U 2023**

*1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023*

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

MOTIONS NOUVELLES

- **Motion N° 2023/O1/009 déposée avec demande d'examen prioritaire** par le groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Condamnation de l'attentat ayant visé Mme Simone GUERRINI et de la recrudescence de la violence en général.

N° 2023/O1/009

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE

OBJET : CONDAMNATION DE L'ATTENTAT AYANT VISE MME SIMONE GUERRINI ET DE LA RECRUDESCENCE DE LA VIOLENCE EN GENERAL

CONSIDERANT la recrudescence importante d'actes de destruction, de plasticages et de tentatives d'intimidation depuis plusieurs mois, recensés au nombre de 36 et touchant en grande partie des corses et des décideurs publics, auxquels il convient d'ajouter des menaces verbales proférées contre des élus comme celles reçues par le sénateur PANUNZI,

CONSIDERANT qu'un pas a été franchi durant le week-end pascal avec l'attentat de l'habitation appartenant à Simone GUERRINI, adjointe au maire d'Ajaccio, qui siégea de 1998 à 2004 sur les bancs de l'Assemblée de Corse puis de 2004 à 2010 au Conseil exécutif de Corse, en charge de la culture et du patrimoine, où elle s'est illustrée par son travail et son investissement sans faille,

CONSIDERANT que la Corse n'a pas d'avenir dans cette voie-là et que le recours à la force ne nous conduira que dans l'impasse à l'heure où nous sommes engagés dans un processus de discussions ayant vocation à proposer des solutions pour notre île,

CONSIDERANT la délibération n°23/050 du 31 mars 2021 portant adoption d'une résolution relative au soutien envers les maires victimes d'attentats, votée à la suite des événements d'Àfà et d'Appietto,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE sans réserve l'attentat ayant visé Simone Guerrini et **EXPRIME** son entière solidarité envers son ancienne élue dont le travail passionné et fructueux honore encore l'institution des années après.

S'INQUIETE de la tournure que prend le retour de la violence politique qu'elle réproouve en réaffirmant que seuls le dialogue, l'apaisement et la voie démocratique doivent prévaloir en Corse.